

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9487

Vendredi 10 Décembre 2021

*Les prémices d'un décollage économique soutenu
tardent à se manifester durablement*

Embellie précaire et fléchissement tenace



*Le CMC pour
la consolidation
des acquis et le
parachèvement
des réformes
fondamentales*

Lire page 10

*Dans leur opposition
constructive et responsable*
Interventions pertinentes des
Groupes socialistes au Parlement



Page 2

Le ministère de la Santé dément
les informations sur la réouverture
des frontières aériennes et maritimes



Page 4

3^{ème} session du dialogue stratégique
Maroc-Grande Bretagne à Londres
Développement continu d'une
coopération gagnant-gagnant,
multidimensionnelle et plurisectorielle



Page 3

Boubker Largou : *Nous estimons qu'il
y a des signes positifs plaidant en faveur
de l'abolition de la peine de mort*



ENTRETIEN

Page 6

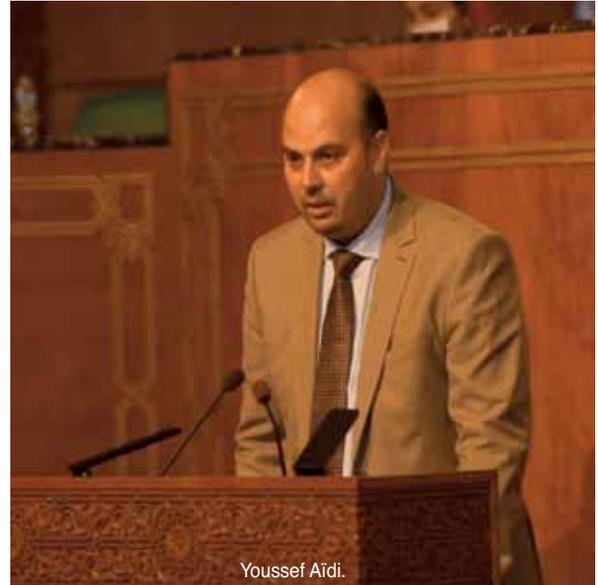
Dans leur opposition constructive et responsable

Interventions pertinentes des Groupes socialistes au Parlement

Actualité



Abdenour Alhasnaoui.



Youssef Aïdi.

De nombreux étudiants se sont retrouvés exclus du système des bourses universitaires au terme de la saison actuelle à travers différentes régions du pays, sans préavis ni justification cohérente. En effet, plusieurs jeunes étudiants n'ont pas trouvé trace de leurs noms sur la liste des boursiers affichée par le ministère de l'Enseignement supérieur en dépit du fait qu'ils remplissent toutes les conditions requises. A titre d'exemple, dans la province de M'diq-Fnidek, un grand nombre d'étudiants ont été surpris de ne pas bénéficier de la bourse d'enseignement universitaire bien que leurs dossiers soient conformes à la réglementation quant aux conditions sociales qui favorisent ce droit. En revanche, des étudiants issus de la classe moyenne, n'étant pas réellement nécessiteux de soutien pour la poursuite de leurs études, sont parvenus mystérieusement à en profiter.

Abdenour Alhasnaoui du Groupe socialiste à la Chambre des représentants fustige l'exclusion de nombreux étudiants du système des bourses universitaires

Ainsi, bien au fait du marasme et du mécontentement couvant dans les milieux estudiantins, le Groupe socialiste à la Chambre des représentants a aussitôt réagi en interpellant le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, au sujet des mesures que celui-ci envisage de prendre pour corriger cette situation incompréhensible et injustifiable

dans l'optique des principes supposés de l'Etat social.

A cet égard, le député itihadi Abdenour Alhasnaoui a questionné le ministre de l'Enseignement supérieur sur les critères adoptés ayant justifié l'exclusion de nombre d'étudiants de Fnidek de la liste des bénéficiaires de la bourse universitaire et sur les mesures prévues en vue de la résolution de cette situation qui, plus est, pénalise le processus entamé par ses jeunes.

Le parlementaire, membre du Groupe socialiste a affirmé que dès le lendemain de l'annonce de la liste des étudiants bénéficiaires de la bourse universitaire, des interrogations se sont élevées, avec acuité par les jeunes exclus et leurs familles quant aux critères adoptés pour la sélection ou l'exclusion qui a touché de nombreux demandeurs de bourses, issus des couches sociales vulnérables, aggravant leur situation déjà lourdement impactée par les répercussions de la pandémie de coronavirus.

Par ailleurs, dans sa mobilisation et son déploiement eu égard au cadre des missions que lui incombe le positionnement rationnel dans l'opposition, le Groupe socialiste, à la Chambre des conseillers a averti contre la poursuite du processus de marginalisation des femmes et jeunes filles mineures.

Youssef Aïdi, président du Groupe socialiste à la Chambre des conseillers, déplore la précarité de la situation de la femme

Le président dudit Groupe, Youssef Aïdi, a interpellé, à cet

égard, la ministre de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille sur la situation de la femme marocaine et ses rôles dans le changement et le développement économique et social.

Commentant la réaction de la ministre au nom du gouvernement lors de la séance constitutionnelle consacrée à l'interpellation de l'Exécutif, le conseiller itihadi a souligné que « l'instauration du nouveau modèle économique suppose d'asseoir un système cohérent fondé sur les principes de parité, d'égalité et de dignité humaine visant, par ailleurs, à combattre l'exclusion et la marginalisation et à assurer la participation effective des différentes catégories sociales à la vie politique, économique, sociale et culturelle » précisant que « nous affirmons, au sein du Groupe socialiste, qu'il est nécessaire d'émettre une interprétation ouverte et moderniste des dispositions et lois qui encadrent une société d'équité, de parité et d'égalité des chances, en tant que cadre sociétal élargi pour tout le monde, garantissant la dignité des enfants de notre pays ».

Youssef Aïdi a mis l'accent, là-dessus, sur la nécessité de consolider le processus adopté par le Maroc au cours des deux dernières décennies, en vertu duquel les questions de promotion de la situation de la femme ont été placées au cœur du projet sociétal global relatif à « la réforme et la réconciliation ».

A cet effet, ajoute-t-il, de nombreux importants acquis ont été réalisés, conférant à la femme une position considérable dans l'espace

public, tout en précisant que le processus militant a été couronné par l'adoption d'un texte constitutionnel avec des dispositions déterminantes, notamment l'article 19 ayant souligné la nécessité de réaliser l'égalité entre hommes et femmes dans l'ensemble des domaines (...).

D'autre part, le président du Groupe socialiste a appelé à mettre un terme à la consécration de l'image stéréotypée de la femme dans les domaines audio-visuels et à plutôt mettre en relief l'investissement des modèles féminins rayonnants, aussi bien au niveau des spots publicitaires que des différents programmes artistiques, scientifiques et de créativité. Il s'est adressé, en outre, à tous les concernés hommes et femmes, appelant à éradiquer les campagnes de violence et de diffamation affectant la vie privée de la femme, notamment sur les réseaux sociaux, quelles que soient les motivations de la différence ou de la divergence (...).

Le conseiller itihadi a relevé, également, que notre société demeure encore marquée par diverses considérations subjectives mais aussi par des conditions négatives découlant des politiques publiques en matière d'éducation qui engendrent l'abandon scolaire massif et fréquent des jeunes filles du fait de l'insécurité, la complexité de l'accès, la pauvreté des familles, ce qui accentue le crime abominable du mariage des mineures sous couvert de fatwas obscurantistes et d'interprétations aberrantes des préceptes religieux ...

Rachid Meftah

3^{ème} session du dialogue stratégique Maroc-Grande Bretagne à Londres

Développement continu d'une coopération gagnant-gagnant, multidimensionnelle et plurisectorielle

Dans le cadre de la nouvelle philosophie diplomatique et des orientations en matière de relations internationales et d'échanges politiques, économiques, commerciaux et culturels, judicieusement élaborées depuis plusieurs années par le Maroc qui, dans un contexte mondial multipolaire, a adopté le choix géostratégique de la diversification des partenaires, le Royaume-Uni et le Royaume du Maroc ont tenu, ce mercredi la première session de leur Conseil d'association en vue de consolider et raffermir leur coopération pluridimensionnelle et multisectorielle.

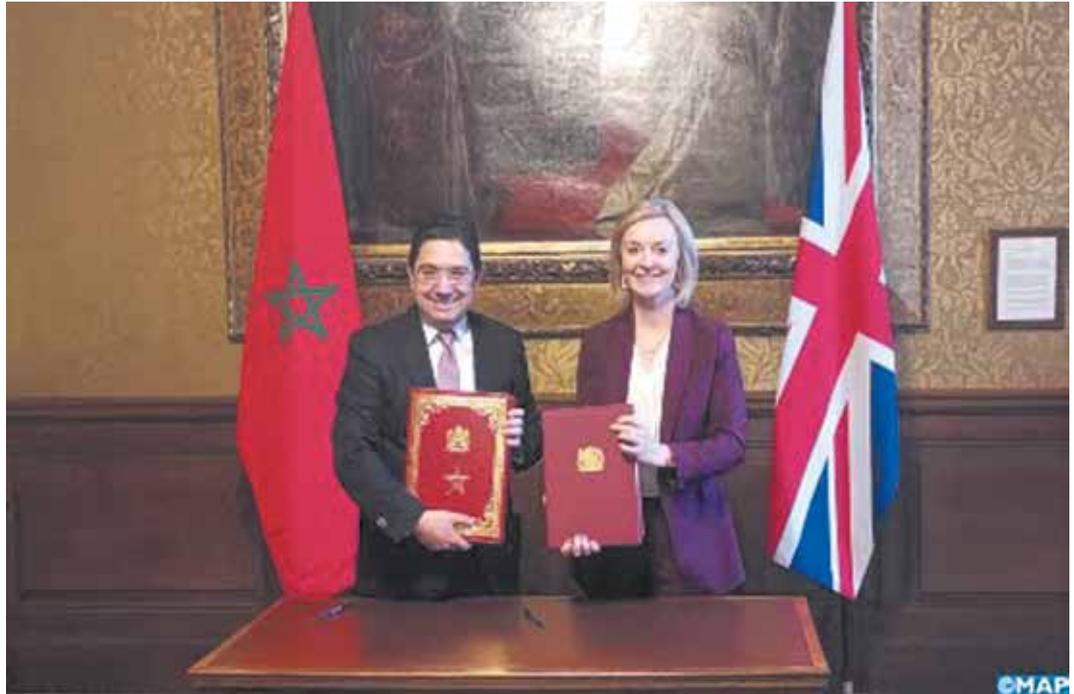
Ce fut l'occasion pour les deux pays de vivement exprimer leur ambition commune de développer, entre autres, leurs échanges commerciaux qui s'élèvent déjà à près de 2 milliards de livres sterling par an.

A cet égard, les deux Royaumes ont bien marqué leur aspiration à raffermir, davantage, leurs relations économiques en encourageant, à titre d'exemple, les entreprises britanniques à étudier et prospecter les possibilités d'investir au Maroc dans divers secteurs, eu égard à l'accès du Royaume à d'autres marchés émergents. A cet effet, un sous-comité s'attellera à examiner toutes les possibilités d'approfondir cette relation et d'accroître les échanges commerciaux bilatéraux, en veillant particulièrement à ce que l'accord d'association, en question, soit mis en œuvre aussi efficacement que possible.

Ainsi, les deux pays, tout en se félicitant du 300^{ème} anniversaire de la signature du premier traité commercial entre eux, le 23 janvier 1721 à Fès, ont réaffirmé leur vision d'un partenariat stratégique bilatéral pour approfondir leurs relations économiques et sécuritaires, renforcer leurs liens humains et culturels, consolider leurs contributions ambitieuses respectives dans les processus de lutte contre le changement climatique et s'entraider pour une meilleure reprise post-pandémie.

Par ailleurs, le ministre marocain des Affaires étrangères, Nasser Bourita, a eu des échanges fructueux avec le ministre d'Etat britannique chargé du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord au bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement international, James Cleverly.

Ainsi, dans le cadre des échanges pluriels entre les deux parties, le Royaume-Uni a saisi l'occasion pour réaffirmer son



soutien à la résolution 2602 du Conseil de sécurité des Nations unies qui souligne les efforts «sérieux» et crédibles du Maroc pour la résolution du conflit artificiel autour du Sahara marocain.

A ce propos, dans un communiqué conjoint à l'issue de la 3^{ème} session du dialogue stratégique Maroc-Grande-Bretagne, tenue entre la ministre britannique des Affaires étrangères, Liz Truss et le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, le Royaume-Uni a réitéré «le rôle primordial» des Nations unies dans le processus de règlement de ce différend.

D'autre part, dans la droite ligne de la convergence des politiques diplomatiques de Rabat et de Londres, le Royaume-Uni a salué les efforts du Royaume du Maroc en faveur d'une Libye stable et pacifique, évoquant notamment le dialogue inter-libyen tenu à Bouznika et à Tanger qui a assidûment contribué à la mise en œuvre de l'accord sur les mécanismes de nomination aux postes de souveraineté en Libye.

A ce sujet, les deux parties, dans ledit communiqué conjoint, ont réaffirmé leur ferme attachement à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de la Libye.

La ministre britannique des Affaires étrangères, Liz Truss et le ministre marocain des Affaires

étrangères, Nasser Bourita, ont appelé, concernant ce dossier que la résolution 2570 du Conseil de sécurité de l'ONU soulignait le rôle central des Nations unies dans la facilitation d'un processus politique inclusif mené par et pour les Libyens.

Là-dessus, tout en rappelant, dans ce sens, la nécessité de relativiser les efforts parallèles déployés en dehors des auspices onusiens, les deux ministres ont salué l'accord de cessez-le-feu conclu le 23 octobre 2020, y compris le retrait des forces étrangères et des mercenaires de Libye, ainsi que le plan d'action approuvé par le Conseil militaire conjoint 5+5. Ils ont, par ailleurs, mis l'accent sur l'importance d'un processus électoral inclusif et consultatif, largement accepté par les parties prenantes libyennes.

Les travaux de la première session du Conseil d'association Maroc/Royaume-Uni ont englobé, en outre d'autres volets de la coopération entre les deux pays. En effet, Rabat et Londres ont exprimé leur ambition d'approfondir leur dialogue, leurs concertations et leur collaboration dans le domaine «de plus en plus important» de la cybersécurité. Les deux pays ont convenu, à cet égard, de participer de manière constructive aux efforts visant à élaborer une nouvelle convention internationale sur la cybercriminalité afin de veiller à ce qu'elle soit inclusive, axée sur

les résultats et focalisée sur la protection des droits de l'Homme.

Dans ce sens, les deux ministres ont réaffirmé leur soutien à un cyberspace libre, ouvert pacifique et sûr. D'ailleurs, le ministre de l'Intérieur du Royaume-Uni et la direction générale de la sécurité des systèmes d'information (DGSSI) du Maroc achèveront leur travail novateur sur un projet commun de cyberanalyse intégrée qui fournira un ensemble de mesures d'aide au renforcement des capacités en matière de cybersécurité stratégique, rapporte le communiqué.

Il convient de signaler, à ce propos, que le Maroc est le premier pays avec lequel le Royaume-Uni et ses partenaires de l'Union internationale des télécommunications et de l'Université d'Oxford ont établi une telle relation et que, dans la continuité de ces efforts, les deux pays ont annoncé l'ouverture prochaine d'un nouveau centre d'excellence en cybersécurité pour l'Afrique au Maroc, fruit d'un partenariat entre des entreprises et des universités britanniques et marocaines.

Là-dessus, le Royaume-Uni a mis en exergue la contribution laborieuse du Maroc aux efforts de lutte contre le terrorisme et s'est félicité de la création à Rabat du Bureau du Programme de l'ONU pour la lutte contre le terrorisme. De même que les deux pays ont appelé à une action internationale résolue pour la lutte contre le ter-

rorisme et l'extrémisme violent sous toutes leurs formes et réitéré leur soutien à la stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme des Nations unies. Ils ont également évoqué l'état de leur coopération en matière de lutte contre la criminalité internationale, relevant que grâce au soutien à la formation et à la technologie du Royaume-Uni, les six aéroports régionaux du Maroc sont désormais suffisamment équipés pour lutter contre le trafic, de drogue, ce qui a permis de repérer plus de 240 trafiquants de drogue l'année dernière.

En outre, cette coopération s'étend aussi au domaine maritime et permettra de faciliter la mise en place de normes de sécurité conjointes en vue de promouvoir un nouveau service de ferry direct entre Tanger Med et Poole.

Cette consistance et constance de la coopération bilatérale et cette diversité des échanges entre les deux Royaumes, observant par ailleurs une démarche clairement gagnant-gagnant, ne sont que le fruit de développements réguliers des liens historiques, humains et culturels entre eux mais aussi, s'agissant de l'élan enregistré en ce début des années 2000, des résultats réalisés grâce à la politique diplomatique anticipative de Rabat quant à ses relations avec Londres à la veille et au lendemain du Brexit.

Rachid Meftah

La pandémie de Covid-19 a contribué à accélérer la transformation numérique



Les participants à un séminaire organisé, mercredi à Rabat, ont souligné que la pandémie de la Covid-19 a contribué à accélérer le rythme d'accès au monde numérique. Lors de cette rencontre, initiée par l'Association Ribat Al Fath pour le Développement Durable sur le thème "Transformation numérique et les nouveaux défis socio-économiques", les participants ont jugé nécessaire de continuer de soutenir la transformation numérique et à renforcer les capacités y afférentes afin d'offrir des services plus efficaces et accompagner le progrès technologique enregistré dans ce domaine.

Ils ont aussi souligné l'importance de lancer des initiatives visant à promouvoir le développement numérique dans tous les secteurs, et ce via l'intégration des systèmes technologiques selon une vision sectorielle

et régionale et en adoptant une approche qui repose sur le principe du partenariat avec les acteurs intervenant dans des domaines connexes. Dans le même ordre d'idée, la Présidente du Centre international de diplomatie au Maroc, Karima Ghanem a noté que le Maroc a fait de grands progrès en matière de transformation numérique après avoir lancé une feuille de route visant à promouvoir le développement numérique d'ici 2025, relevant que ce document traduit la volonté d'accélérer les chantiers de la transformation numérique en vue de relever les nouveaux enjeux socio-économiques au Maroc.

La pandémie du coronavirus a accéléré la transformation numérique, la numérisation des services publics et la simplification des procédures, et ce avec l'utilisation croissante d'Internet et des plateformes de téléphonie mobile, a fait savoir Mme Ghanem,

soutenant que l'économie numérique contribue à la production totale d'environ 5,15% de PIB mondial. Les études publiées par l'Organisation mondiale du commerce font ressortir que les progrès en matière de transformation numérique contribueraient à augmenter les taux de croissance du commerce extérieur des pays en développement d'environ 5,2% durant la période 2020-2030, a-t-elle fait savoir, indiquant que l'impact de la transformation numérique est important pour atteindre les objectifs du développement durable.

De son côté, le directeur du Centre marocain des études stratégiques, Mohamed Benhamou, a souligné que la transformation numérique est un chantier sociétal actuel qui requiert l'implication de tout un chacun pour aller de l'avant et se doter de mécanismes suffisants pour garantir sa réussite,

notant que la numérisation est un nouveau tournant décisif et une révolution dans l'histoire de l'humanité.

M. Benhamou a dans ce sens insisté que celui qui ratera le train de la numérisation le paiera très cher à l'avenir, appelant à s'adapter à la numérisation pour faire face aux transformations que connaît le monde.

A l'issue de ce séminaire, le président de l'Association Ribat Al Fath pour le Développement Durable, Abdelkarim Bennani, a indiqué que l'accès du Maroc au monde numérique est un facteur essentiel et un affluent décisif pour le développement des services rendus aux citoyens, soulignant que l'aboutissement de la transformation numérique est tributaire du dépassement des modes de vie traditionnels et des comportements surannés qui entravent le développement et à la mise à jour des lois.

Le ministère de la Santé dément les informations sur la réouverture des frontières aériennes et maritimes

Le ministère de la Santé et de la Protection sociale a fermement démenti, mercredi, les informations diffusées par certains sites électroniques, portant sur la réouverture des frontières aériennes et maritimes.

Dans une mise au point, le ministère a affirmé que les informations publiées par certains médias électroniques au sujet des recommandations du Comité scientifique et technique du Covid-19, concernant la réouverture des frontières et la reprise des liaisons maritimes et aériennes, sont dénuées de toute vérité et qu'aucune recommandation n'a été émise à cet égard "jusqu'à l'écriture de ces lignes". Ce comité, explique le communiqué, se réunit chaque semaine et à chaque fois que cela s'avère nécessaire, dans l'objectif d'évaluer la situation épidémiologique nationale et internationale.

Par ailleurs, le ministère de la Santé et de la Protection sociale a souligné que la recrudescence de l'épidémie reste possible, notamment avec la parution du nouveau variant Omicron. Ce département a, ainsi, appelé les citoyens à préserver les acquis réalisés par le Royaume, à travers le maintien de la vigilance et l'observation stricte des mesures préventives, notamment celles décrétées par les autorités, parallèlement à l'avancement de la campagne de vaccination.

Mohamed Benalilou : L'Institution du Médiateur du Royaume est un véritable mécanisme d'ajustement des comportements administratifs défectueux

L'Institution du Médiateur du Royaume se veut "un véritable mécanisme" de détection et d'ajustement des comportements administratifs défectueux et "un pilier essentiel" pour le soutien des efforts de la bonne gouvernance, a affirmé, mardi, le Médiateur du Royaume, Mohamed Benalilou.

Cette déclaration a été faite par M. Benalilou lors de sa participation, par visioconférence, à une table ronde organisée par l'Ombudsman azerbaïdjanais sur "la coopération internationale et la bonne gouvernance à travers les institutions de l'Ombudsman et les institutions nationales des droits humains", indique un communiqué de l'Institution, parvenu mercredi à la MAP.

M. Benalilou a indiqué que la dimension constitutionnelle dans l'expérience marocaine érige l'Institution du Médiateur du Royaume en un vé-

ritable mécanisme pour détecter et ajuster les comportements administratifs défectueux et un soutien fondamental dans la consolidation des efforts de la bonne gouvernance administrative, de par son interaction avec les administrations publiques et les attentes des usagers.

Dans ce sens, il a rappelé que la Constitution du Royaume a fait de la bonne gouvernance, aux côtés de la participation et du pluralisme, un fondement pour assurer la poursuite du processus de renforcement et de consolidation des institutions d'un Etat moderne, et l'un des piliers du régime constitutionnel du pays.

Il a précisé que la Loi fondamentale consacre l'Institution du Médiateur comme l'une des instances chargées de la protection des droits et libertés, ainsi que de la bonne gouvernance, dont l'indépendance est garantie par les dispositions de la Constitution.

Embrigadement des enfants dans les camps de Tindouf

L'Algérie et le Polisario font fi des conventions internationales

Les camps de Tindouf au sud de l'Algérie sont le témoin d'un crime à ciel ouvert perpétré contre des enfants embrigadés et endoctrinés par des idéologies et des idées mensongères, a affirmé le politologue et expert des affaires du Sahara, Ahmed Noureddine.

L'Algérie et sa créature fantôme "le Polisario" font fi de toutes les conventions internationales relatives aux droits des enfants, à travers leur acharnement habituel à extraire ces enfants à leur environnement naturel, pour les soumettre à l'embrigadement et à l'entraînement militaire, au lieu de les laisser s'épanouir dans les écoles, a souligné M. Noureddine, qui était, mardi soir, l'invité de "M24", la chaîne d'information en continu de la MAP.

Il a rappelé que ce constat ne date pas d'aujourd'hui,

puisque des enfants ont été enlevés et déportés par le passé à Cuba au milieu des années 70, dans l'objectif de les embrigader, leur bourrer le crâne de l'idéologie communiste et les former à la guerre.

Il a relevé que plusieurs statistiques révèlent que près de 10 mille enfants ont été enlevés à leurs parents dans les camps de Tindouf, en violation flagrante des conventions internationales des droits des enfants, qui stipulent que l'enfant doit grandir et s'épanouir au sein de sa famille naturelle, et vivre dans un environnement lui permettant de s'imprégner de valeurs de tolérance, de paix et de fraternité, et dans un environnement lui assurant sa dignité.

M. Noureddine a fait observer que le projet séparatiste soutenu par l'Algérie s'est concentré dès le départ sur les enfants des populations séquestrées à Tindouf en vue de

créer une rupture avec leur appartenance au Maroc.

"Depuis, les violations flagrantes des droits des enfants se sont multipliées, à travers leur entraînement au maniement des armes et des explosifs et leur intoxication par la haine", a-t-il expliqué.

Selon lui, l'origine du mal que représentent les violations flagrantes des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf tient au fait que l'existence même de ces camps est aux antipodes du Droit international et du Droit international humanitaire, particulièrement les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels, qui stipulent que les camps des réfugiés doivent être soumis à la loi du pays hôte, l'Algérie dans le cas d'espèce.

Or, a-t-il déploré, les camps de Tindouf sont le lieu unique au monde qui n'est pas soumis à la loi.

Accident mortel d'un jeune à Casablanca

Les investigations n'ont conclu à aucune violation de la loi par la patrouille motocycliste

Les investigations diligentées à propos de l'accident mortel d'un jeune motocycliste, survenu le 9 août dernier à Ain Sebaa-Hay Mohammadi, n'ont conclu à aucune violation de la loi par la patrouille des policiers motards, suite à quoi il a été décidé de classer le procès-verbal relatif à ces faits, a affirmé, mercredi, le procureur général du Roi près la Cour d'appel à Casablanca.

Suite aux informations relayées par certains réseaux sociaux et médias électroniques, émettant des doutes sur les conditions et circonstances du décès d'un jeune et de la blessure de son accompagnant dans un accident de moto en date du 09/08/2021, au niveau de la station tram Ali Yaata, à Ain Sebaa-Hay Mohammadi à Casablanca, le parquet compétent a ordonné au chef du service préfectoral de la Police judiciaire dans la même ville à engager des investigations, qui ont conclu à une collision spontanée entre le conducteur de la moto et l'agent de police motard, selon un communiqué du ministère public.

Après avoir descendu de sa moto de fonction, l'agent de police motard, vêtu de son uniforme, a, par des signes clairs, adressé un ordre de s'arrêter, mais le conducteur de moto à roulé dans son sens à grande vitesse, l'a heurté au côté droit et poursuivi sa course quelques mètres avant d'entrer en collision, lui et son accompagnant,

avec la barrière métallique qui se trouvait en face d'eux au niveau de la voie de tramway et tomber par terre, souligne le communiqué, ajoutant que cette collision a entraîné le décès du conducteur de moto et la blessure de son accompagnant et de l'agent de police.

Afin d'engager davantage d'investigations et tirer au clair les tenants et aboutissants de cet incident, le parquet a chargé la Brigade nationale de la police judiciaire d'approfondir les investigations sur ces faits, lesquelles investigations ont conclu que la patrouille motocycliste composée de trois agents de police, vêtus de leurs uniformes et utilisant leurs motos de fonction, s'est lancée à la poursuite du conducteur de moto et son accompagnant, dans le cadre de ses missions routinières à l'intérieur de son ressort territorial relevant de la Sûreté d'Ain Sebaa-Hay Mohammadi, lesquelles missions consistent à assurer la sûreté, relever et vérifier les actes criminels et appréhender leurs auteurs, indique le communiqué.

Ladite patrouille a constaté, à la date de l'accident (09/08/2021), un conducteur de moto transgressant les règles de conduite et de circulation, ne portant pas de casque, lui et son accompagnant, conduisant une C50 suspecte sans carénage, ni plaque métallique ni immatriculation légale et roulant à une grande vitesse incompatible avec ce type de motos, ce qui

confirme la modification de sa puissance fiscale et de sa vitesse, relate le communiqué, ajoutant que ledit conducteur a accéléré encore plus quand il a aperçu la patrouille motocycliste.

Selon la même source, le conducteur de moto n'a pas obtempéré à l'ordre de s'arrêter que lui a adressé la patrouille, dans le but de procéder au contrôle sécuritaire nécessaire en de telles circonstances, de contrôler son identité, ainsi que celle de son accompagnant et de vérifier la situation de la moto et de ses papiers, conformément aux règles de contrôle de la conduite et de la circulation et aux dispositions légales en vigueur, mais le conducteur a poursuivi sa course, tout en accélérant et en roulant dans des sens interdits, sans se soucier de sa sécurité et de celle de son accompagnant et des usagers de la route, ce qui a amplifié les doutes quant aux raisons et motifs de sa fuite et poussé la patrouille à se lancer à sa poursuite.

L'audition d'un nombre important de témoins qui se trouvait à proximité du lieu de l'accident a établi que le conducteur et son accompagnant n'ont subi aucune violence que ce soit pendant leur poursuite ou après la chute de leur moto, assure-t-on, ajoutant que le visionnage de caméras surveillance de la station de tram Ali Yaata et de l'arrondissement Hay Mohammadi et de la caméra embarquée sur l'un des éléments de la

patrouille de police, en plus d'une séquence vidéo de l'un des témoins qui travaille à ladite station de tramway, a permis de conclure que le conducteur et son accompagnant n'ont pas été malmenés ou frappés de même qu'ils n'ont subi aucune forme de violence, que ce soit durant leur poursuite ou après leur chute.

Il ressort de ces données, poursuit la même source, qu'il s'agit d'une collision accidentelle du conducteur de moto au moment où il tentait de virer vers la gauche pour éviter l'agent de police motard qui a descendu de sa moto de fonction et s'est arrêté sur le passage piétons de la station de tramway dans le sens contraire de la moto qui roulait à grande vitesse sur le même passage interdit aux motos et qui était poursuivie par un policier motard. Ledit agent a levé ses deux mains en lui faisant signe de s'arrêter, mais il a continué sur sa lancée, se heurtant avec force au policier au niveau de son épaule droite et entrant, quelques mètres après, en collision avec le poteau électrique relevant de la société de tramway. Le choc lui a causé des blessures graves constituant la cause directe de son décès, malgré les soins qui lui ont été prodigués, alors que son accompagnant a subi des fractures et l'agent de police a contracté une fissure à son épaule droite qui lui a valu un certificat médical établissant une incapacité temporaire de 40 jours.

L'autopsie effectuée sur la victime a conclu que les blessures qu'elle a contractées s'accordent avec la chute de la moto, sans faire état de traces de violence, ajoute le communiqué.

Les allégations selon lesquelles le conducteur de moto aurait été pourchassé par un véhicule civil avec à son bord deux agents de police vont à l'encontre des faits, suivant le témoignage de l'accompagnant lui-même, ainsi que la localisation géographique des appels téléphoniques des deux agents, un commissaire et un brigadier, qui prouve qu'ils étaient loin du trajet de la poursuite du conducteur de moto et qu'ils n'ont rejoint les lieux qu'après l'accident avec comme mission d'engager les démarches légales, surtout que ledit commissaire est le chef de la brigade motocycliste du secteur de Sûreté de Ain Sebaa-Hay Mohammadi et c'est lui qui a alerté la salle de communication à 16:20 pour faire appel en urgence à une ambulance.

De même, la vérification des enregistrements de la salle de communication locale à la Sûreté de Ain Sebaa-Hay Mohammadi a fait ressortir qu'une notification de la part d'un élément de patrouille motocycliste a fait état d'un accident à 16:15 le 09/08/2021, suite à quoi le service des accidents de circulation à Ain Borja s'est présenté sur place et procédé aux démarches qui s'imposent légalement et établi un croquis. De

Plaidoyer à Casablanca pour la lutte contre le mariage coutumier des enfants



Les participants à une rencontre sur le mariage coutumier des enfants, organisée en célébration de la journée internationale des droits de l'Homme ont plaidé, mercredi à Casablanca, pour la mise en place d'actions socio-juridiques pour faire face au mariage coutumier des en-

fants. Lors de cette rencontre, tenue à l'initiative du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'ONU Femmes et de l'association INSAF sous le thème "Regards croisés : le mariage coutu-

mier, une réforme juridique nécessaire", les participants ont également mis l'accent sur les avancées réalisées dans ce cadre, notant toutefois la nécessité de redoubler d'efforts pour éradiquer ce phénomène.

S'exprimant à cette occasion, la présidente d'INSAF, Meriem Othmani

a salué l'ensemble des actions militantes du tissu associatif œuvrant aussi bien dans le plaidoyer que sur le terrain, mettant l'accent sur l'effet bénéfique de toutes les actions entreprises par les partenaires nationaux ou internationaux lesquels ont soutenu et continué à soutenir les initiatives et les programmes initiés par la société civile.

Pour sa part, le représentant du Fonds des Nations Unies pour la Population au Maroc, Luis Mora a mis l'accent sur l'importance de fédérer les efforts afin de mettre fin à une pratique néfaste qui touche plus de 650 millions de femmes et de filles dans le monde.

Et d'ajouter que de nombreux accords internationaux existent concernant la condamnation du mariage des enfants, rappelant que la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 a notamment lancé un appel aux différents pays afin de mettre un terme à cette pratique.

De son côté, la représentante du ministère de l'Insertion sociale et de la famille, Karima Hliouti a mis l'accent sur les efforts déployés par les autorités et les institutions publique pour pré-

server le noyau de la famille qui constitue le pilier de la société.

Leila Rhiwi, représentante d'ONU-Femmes a plaidé, pour sa part, pour le respect de l'âge légal du mariage à savoir 18 ans, rappelant que le cadre légal en vigueur réglemente ce sujet, mais prévoit une exception qui autorise le mariage des jeunes filles.

La responsable onusienne a insisté, dans une déclaration à la MAP, sur l'importance du changement des mentalités pour promouvoir les conditions des jeunes filles.

Quant au directeur de l'Académie régionale de l'éducation et de la formation (AREF) de Casablanca Settat, Abdelmoumen Talib, il a exposé les avancées enregistrées en matière de scolarisation des filles et les actions mises en place pour leur offrir les meilleures chances.

M. Talib a également évoqué les campagnes de sensibilisation organisées au sein des établissements scolaires et le rôle des cellules d'écoute dédiées à faciliter l'accès des filles à l'école et lutter contre la déperdition scolaire particulièrement dans les zones rurales.

Boubker Largou : *Nous estimons qu'il y a des signes positifs plaidant en faveur de l'abolition de la peine de mort*

Le président de l'Organisation marocaine des droits humains, Boubker Largou, met l'accent dans cet entretien accordé à Libé sur la nécessité de revoir de fond en comble la politique pénale et ses fondements.

Entretien

Libé : Comment évaluez-vous la situation actuelle des droits de l'Homme au Maroc ?

Boubker Largou : Nous vivons dans une véritable confusion. Il y a, d'une part, les engagements internationaux du Maroc en matière de droits de l'Homme, lesquels sont clairs et doivent de ce fait s'imposer suite à la ratification des conventions internationales et leur publication au bulletin officiel. En plus, la Constitution de 2011 comprend des dispositions fondamentales concernant ces droits. Et, d'autre part, il y a une absence d'harmonisation des lois mises en vigueur avec ces conventions internationales ainsi qu'avec les dispositions de la Constitution, d'où la difficulté d'une évaluation objective de la situation des droits de l'Homme dans notre pays où les militants des droits de l'Homme et même les citoyens considèrent qu'il y a violation des droits alors que les autorités sécuritaires et judiciaires affirment qu'elles se contentent uniquement d'appliquer la loi, notamment dans les cas liés aux rassemblements pacifiques et aux manifestations. Par contre, il faut reconnaître que la gestion de ceux-ci par les autorités sécuritaires a évolué dans un sens positif, en particulier en ce qui concerne l'usage excessif de la force que nous avons connu au cours des années de plomb.

Le projet de réforme du Code pénal a été récemment retiré du circuit parlementaire et le gouvernement a justifié sa décision par la nécessité de discuter le texte dans son intégralité. Comment avez-vous réagi à cette décision gouvernementale au sein de l'OMDH ?

Effectivement, l'OMDH a exigé, dans son memorandum adressé au chef du gouvernement avant même la présentation du programme gouvernemental devant le Parlement, que les projets de loi qui ont été rangés dans les placards sous le gouvernement précédent, y compris le projet de réforme du Code pénal, doivent être déterrés et soumis de nouveau au Parlement pour approbation. Et bien que les trois partis de la majorité n'aient pas évoqué cela dans leurs programmes électoraux, nous considérons que la décision gouvernementale est positive.

Il convient de noter que l'OMDH a organisé un atelier de réflexion «pour un droit pénal qui protège les libertés et les droits individuels et collectifs» avant d'annoncer le retrait de ce projet de loi, et ce avec la participation de ju-

ristes, avocats, professeurs universitaires et sociologues.

Nous estimons qu'il y a deux caractéristiques essentielles de la politique pénale. La première est que celle-ci est évolutive, car le phénomène de la criminalité est social, change et évolue constamment, ce qui conduit le législateur à suivre cette évolution.

La deuxième caractéristique est politique, car le Maroc a connu plusieurs changements depuis 1962, date de l'adoption du premier Code pénal, ce qui nécessite une révision de la politique pénale pour qu'elle soit en harmonie avec les recommandations de l'Instance équité et réconciliation (IER), les dispositions de la Constitution de 2011, ainsi que la Charte pour la réforme de la justice.

Quelle est votre vision de la réforme du Code pénal et quels sont les points les plus importants qui, selon vous, doivent être révisés ?

J'ai déjà souligné la nécessité de mettre à jour la politique pénale et ses fondements. L'OMDH considère que la réforme doit porter sur le Code pénal et le Code de procédure pénale en même temps. Il faut ouvrir un débat public serein et responsable sur de nombreux articles du Code pénal en prenant en compte les obligations internationales du Maroc, ainsi que les dispositions de la Constitution en ce qui concerne le droit à la vie et sa protection, les relations consenties, la filiation parentale, l'interruption volontaire de grossesse, la liberté de conscience, et la clarification des éléments constitutifs du crime concernant la sûreté de l'Etat.

Avez-vous relevé dans le programme gouvernemental qu'il y a une volonté de promouvoir une culture des droits de l'Homme et de s'attaquer aux problématiques qui y sont liées ?

Le programme gouvernemental a formulé des engagements importants liés à la promotion d'une culture des droits de l'Homme, dont notamment la relance de la plateforme nationale de la participation citoyenne et de la mise à jour du plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme. Ce programme a également mis l'accent sur la nécessité de poursuivre les chantiers de réforme avec un nouveau souffle. Notre mission est d'accompagner ce processus de mise en œuvre de ces engagements avec un débat sérieux et responsable, tout en veillant à présenter des propositions, des alternatives et des recommandations.

Toutefois, l'OMDH considère que le programme gouvernemental reste insuffisant, car nous avons exigé que le Maroc ratifie les premier et deuxième protocoles facultatifs du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le premier protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et le statut de la CPI...

Il y a eu récemment une controverse sur le pass vaccinal, certains



considérant que l'imposition d'une telle décision par l'Etat est une violation des libertés. Comment avez-vous abordé ce problème épineux au sein de l'organisation? Comment concilier les exigences de santé publique et le respect des libertés ?

Le Conseil national de l'OMDH a effectivement discuté de cette question et dénoncé la décision gouvernementale pour plusieurs raisons. Le gouvernement n'a pas daigné impliquer les syndicats, les organisations de défense des droits humains, les élus, les hommes d'affaires, les institutions nationales et autres, dans la prise d'une telle décision malgré le fait que l'OMDH préconise dans son rapport sur la crise sanitaire du Covid-19 la nécessité d'élargir la composition du Comité de veille au niveau central et régional.

Le Conseil national de l'OMDH a également relevé la contradiction entre les déclarations des secteurs concernés selon lesquelles la vaccination n'est pas obligatoire et le fait d'exiger le pass vaccinal.

Les organismes marocains de défense des droits humains soulèvent depuis des années la problématique de l'abolition de la peine de mort, mais cette revendication principale des militants des droits humains n'a pas encore été satisfaite complètement. Pensez-vous que l'actuel gouvernement puisse prendre une décision audacieuse en ce sens ?

Pour répondre à cette question concernant l'abolition de la peine de mort, je dois passer en revue quelques éléments essentiels qui plaident en faveur de l'abolition de cette peine inhumaine. Tout d'abord, quelques partis de l'actuelle majorité, à savoir le RNI et le PAM, ont souvent exprimé la nécessité d'abolir la peine de mort. En plus, le Maroc a suspendu l'exécution de cette peine depuis 1993 et l'on remarque que plusieurs condamnés à la peine capitale (dont des femmes) ont bénéficié de la grâce Royale ces dernières années.

S'ajoute à cela le fait que la peine

de mort est considérée par beaucoup de personnes qui s'y opposent comme étant une forme de torture.

Outre le fait que la Constitution de 2011 consacre le droit à la vie et sa protection et que l'une des recommandations importantes de l'IER plaide en faveur de l'abolition de la peine de mort.

Nous estimons que tous ces éléments sont des signes positifs plaçant en faveur de l'abolition de ce châtiment dégradant et inhumain, d'autant plus qu'un nombre limité de personnes ont subi cette peine depuis l'indépendance du Maroc. Nous espérons que le gouvernement prendra une décision dans le sens de son abolition, en exauçant le rêve des deux défunts, Driss Benzekri (ancien président de l'IER) et Mohamed Bouzoubaâ (ancien ministre itihadi de la Justice au sein du gouvernement de l'Alternative).

L'Observatoire marocain des prisons a révélé, récemment, dans son rapport annuel sur la situation des prisons et des détenus au Maroc, qu'il avait reçu 122 plaintes des prisonniers, principalement par le biais de leurs familles. Votre organisation reçoit-elle des plaintes de ce genre ?

Chaque année, l'OMDH reçoit de nombreuses plaintes des familles des prisonniers ou des prisonniers eux-mêmes. Elles portent sur le rapprochement familial qui est un droit fondamental du détenu pour maintenir des liens familiaux. Parfois, les détenus évoquent dans leurs plaintes des abus ou demandent l'accès aux soins médicaux. L'OMDH traite ces plaintes et, parfois, elle rend visite de son propre chef à certains détenus ou à la demande de la personne concernée. Mieux encore, l'OMDH accorde une attention particulière aux prisonniers subsahariens, d'autant plus que notre organisation noue des partenariats avec d'autres organismes et institutions pour offrir l'assistance juridique à cette catégorie vulnérable de la population carcérale.

Propos recueillis par Mourad Tabet

Bipin Rawat

Soldat de légende à la langue bien pendue



Le chef de l'armée indienne, le général Bipin Rawat, était un soldat de légende dans son pays après avoir survécu à des blessures lors d'une bataille et à un premier accident d'hélicoptère, avant celui qui lui a coûté la vie mercredi.

Mais il était aussi connu pour ses propos à l'emporte-pièce et souvent clivant qui détonaient dans la plus grande démocratie du monde, où l'armée se tient traditionnellement en retrait du débat politique, à l'inverse des pays voisins du Pakistan, de Bangladesh ou de Birmanie, aux histoires

marquées par les coups d'Etat militaires. Le général Rawat, 63 ans, était un proche du Premier ministre nationaliste hindou Narendra Modi. Il sortait volontiers de sa réserve pour intervenir sur toutes sortes de sujets, allant de la politique étrangère aux affaires intérieures, déclenchant régulièrement des polémiques.

Ainsi, alors qu'il était le premier chef d'état-major de l'armée, un poste créé sur mesure pour lui en 2019 afin d'améliorer la coordination entre les forces terrestres, navales et aériennes, il n'hésitait pas à affirmer que les Indiens devraient être terrifiés par leurs propres soldats.

"Vos adversaires doivent avoir peur de vous, et en même temps votre peuple doit avoir peur de vous", disait-il. "Nous sommes une armée amicale, mais quand nous sommes appelés pour rétablir la loi et l'ordre, les gens doivent avoir peur de nous".

En 2019, l'opposition l'avait accusé de violer son serment de neutralité après qu'il eut condamné des manifestations contre une nouvelle loi sur la citoyenneté, considérée par ses détracteurs comme discriminatoire contre les musulmans.

Il avait aussi pris position contre l'acceptation des homosexuels dans l'armée. "Les forces armées se recon-

naissent énormément dans les actions conservatrices de notre société", avait-il justifié.

"L'armée est conservatrice. Nous ne nous sommes ni modernisés, ni occidentalisés".

Issu d'une famille de militaires, dont plusieurs générations avaient servi dans les forces armées indiennes, le général Rawat s'était engagé en tant que sous-lieutenant en 1978. En 1993, il avait été blessé lors d'un affrontement avec l'armée pakistanaise dans une région reculée du Cachemire. Une balle l'avait atteint à la cheville et du shrapnel lui avait lacéré la main droite.

Ce fait d'armes lui avait valu de longs mois de rééducation à l'hôpital et une prestigieuse décoration.

En quatre décennies de service, il a notamment commandé les forces armées dans le Cachemire administré par l'Inde, ainsi que le long de la frontière chinoise disputée.

En 2015, il s'était distingué en dirigeant une incursion en Birmanie contre un groupe armé séparatiste de l'Etat du Nagaland, dans le nord-est de l'Inde. C'était la première fois que l'Inde reconnaissait avoir frappé un groupe insurgé au-delà de ses frontières.

La même année, il avait survécu à

un premier accident d'hélicoptère dans la même région du Nagaland. L'appareil avait chuté d'une trentaine de mètres juste après avoir décollé. Tous les passagers s'en étaient sortis avec des blessures légères.

En 2017, il avait regretté que les manifestants au Cachemire ne s'en prennent à l'armée indienne qu'avec des pierres, plutôt qu'avec des armes à feu.

"J'aurais été heureux", avait-il déclaré à l'agence Prest Trust of India, laissant entendre que l'armée aurait alors pu tirer à balles réelles sur les protestataires.

La même année, nommé chef de l'armée de terre indienne et de ses 1,3 million d'hommes, il avait attribué une prestigieuse récompense à un officier de l'armée qui, au Cachemire, avait attaché un civil sur le capot de son véhicule militaire pour s'en servir comme bouclier humain, afin d'éviter d'être attaqué par des manifestants.

Dans une "guerre sale", l'armée a besoin "d'innovations", avait-il justifié.

Beaucoup prédisaient au général Rawat un rôle politique de premier plan après sa retraite, avant son décès mercredi dans un accident d'hélicoptère qui a également coûté la vie à son épouse et à onze autres personnes.



Nous sommes une armée amicale, mais quand nous sommes appelés pour rétablir la loi et l'ordre, les gens doivent avoir peur de nous



Pour contrer le variant Omicron

Londres décide de nouvelles restrictions



Le Premier ministre britannique Boris Johnson a annoncé mercredi de nouvelles restrictions pour lutter contre le variant Omicron du coronavirus, alors même qu'il affronte une tempête politique liée à une fête de Noël organisée l'an dernier à Downing Street en violation des règles anti-Covid.

Ce nouveau tour de vis, qui inclut le retour au télétravail et l'introduction du passeport sanitaire en certains lieux, intervient un an après le début de la vaccination massive contre le coronavirus au Royaume-Uni, l'un des plus durement touchés avec près de 146.000 morts et plus de 45.000 contaminations quotidiennes. "Il de-

vient de plus en plus clair qu'Omicron se propage beaucoup plus rapidement que le variant Delta précédent", avec 568 cas identifiés à ce jour au Royaume-Uni, et un chiffre réel "certainement beaucoup plus élevé", a déclaré Boris Johnson lors d'une conférence de presse.

Précisant que le nombre de cas dus à Omicron semblait doubler tous les deux à trois jours dans le pays, et sans préjuger de la sévérité des symptômes provoqués par le variant, le dirigeant a souligné que "cette croissance exponentielle pourrait mener à une forte hausse des hospitalisations et donc, malheureusement, des morts". "C'est pourquoi passer au plan B" de restrictions en Angleterre

est "la chose proportionnée et raisonnable à faire", le temps d'accélérer la campagne de rappel vaccinal, a-t-il ajouté. "C'est le meilleur moyen d'assurer que nous ayons tous un Noël le plus normal possible".

Dès lundi, les employés devront de nouveau travailler à nouveau de chez eux "si c'est possible". Le passeport vaccinal, contesté par certains députés de la majorité conservatrice, est introduit pour la première fois en Angleterre. Il était déjà en vigueur dans les autres nations du pays, qui définissent chacune leur propre réponse à la crise sanitaire.

Dès mercredi prochain, il faudra donc montrer un test négatif ou avoir reçu deux doses de vaccin pour aller

en discothèque ou dans un lieu de grand rassemblement (tous les lieux de plus de 10.000 personnes, et de moindre capacité quand les personnes sont debout).

Ces mesures ont été fraîchement accueillies par les entreprises, l'organisation professionnelle CBI et voyant un "important revers" en cette période de fêtes chargée. Pour les Chambres de commerce britanniques, elles risquent d'affecter "la fragile reprise, les commandes et le chiffre d'affaires". Pour freiner Omicron, le Royaume-Uni avait déjà réintroduit des mesures comme des restrictions aux voyages, au grand dam du secteur, et le port du masque dans les magasins et les transports en commun. Ce

dernier sera désormais obligatoire aussi dans les cinémas, théâtres et lieux de culte - mais pas les bars et restaurants.

En parallèle, la campagne de rappel vaccinal a été accélérée, avec l'objectif d'administrer une troisième dose à tous les plus de 18 ans d'ici fin janvier. Plus de 81% de la population âgée de plus de 12 ans a déjà reçu deux doses d'un vaccin anti-Covid, et 37% une troisième. Selon le ministre de la Santé Sajid Javid, qui s'exprimait au Parlement, les fabricants de vaccins pourraient tester "dans quelques semaines" des vaccins ciblant Omicron. Citant une agence sanitaire, il a indiqué que le nombre réel de cas était estimé à 10.000.

Afin de ne pas paralyser l'économie, comme ce fut le cas durant l'été en pleine flambée du variant Delta, les cas contacts d'un malade contaminé par Omicron pourront faire un test antigénique quotidien plutôt que de devoir s'isoler. Ces mesures, qui seront réévaluées début janvier, arrivent en pleine tempête politique.

Le dirigeant s'est excusé mercredi et sa conseillère a démissionné après la publication d'une vidéo dans laquelle elle plaisantait sur une fête de Noël qui aurait eu lieu à Downing Street l'an dernier. Cette affaire a provoqué l'indignation des Britanniques, qui étaient à l'époque privés de retrouvailles familiales. Alors que certains députés d'opposition ont réclamé sa démission, M. Johnson a annoncé une enquête interne et promis des "conséquences" pour ceux qui n'auraient pas respecté les règles. Il s'est défendu devant la presse de vouloir détourner l'attention. "Imaginez si ces mesures avaient dû être reportées en raison d'événements politiques d'une forme ou une autre. Que diront les gens alors?", a-t-il rétorqué, alors que son gouvernement a souvent été critiqué pour sa réticence à serrer la vis face au coronavirus.

Les républicains au Congrès tentent de bloquer les obligations vaccinales de Biden

Le Sénat américain a voté mercredi contre les obligations vaccinales imposées par Joe Biden, une initiative du camp républicain qui restera probablement sans effet en raison de la possibilité de veto présidentiel. Tous les sénateurs républicains, rejoints par deux démocrates issus d'Etats conservateurs, ont voté en faveur d'un texte visant spécifiquement le décret dévoilé par le président américain en septembre, qui oblige les employés des entreprises de plus de 100 personnes à se faire vacciner contre le Covid-19.

Cette mesure, pour l'instant bloquée en justice, suscite un tollé auprès

d'une partie de la population américaine: au pays des libertés individuelles, le pouvoir central est perçu avec méfiance par les conservateurs. "L'obligation vaccinale absurde du président Biden est un abus de pouvoir", a tonné jeudi le leader des républicains au Sénat, Mitch McConnell.

Comme lui, beaucoup de républicains se disent en faveur du vaccin, mais contre son obligation. "Que ce soit clair, je suis contre toute obligation vaccinale formulée par l'Etat à des entreprises privées", avait souligné avant le vote Joe Manchin, élu de Virginie-Occidentale et l'un des deux dé-

mocrates à avoir soutenu l'initiative.

Le texte a peu de chances d'aboutir: il doit encore être validé à la Chambre des représentants, où les démocrates sont en majorité, avant d'arriver sur le bureau de Joe Biden, qui pourrait alors y opposer son veto.

En parallèle de ce bras de fer entre gouvernement, justice et élus, des villes ont décidé à leur échelle d'imposer la vaccination. Le maire de New York a ainsi fait savoir lundi que tous les employés du secteur privé seraient bientôt soumis à une obligation vaccinale contre le coronavirus, qui a déjà fait plus de 790.000 morts aux Etats-Unis.



Entre Covid et diplomatie

Le gouvernement Scholz déjà à pied d'oeuvre

Première réunion de crise sur la pandémie, visites à Paris et Bruxelles, ultimes passations de pouvoirs: le nouveau gouvernement allemand d'Olaf Scholz entame son mandat jeudi sur les chapeaux de roue.

Le neuvième chancelier allemand de l'après-guerre, qui a succédé mercredi à Angela Merkel et pris possession de son nouveau bureau à la chancellerie, est déjà à pied d'oeuvre, bien conscient qu'il ne bénéficiera d'aucun état de grâce.

Première urgence: la situation sanitaire, toujours très dégradée en Allemagne malgré une ruée sur les troisièmes doses de vaccin ces derniers jours.

L'Allemagne a encore enregistré jeudi plus de 70.000 nouvelles infections et 465 décès liés au Covid-19, avec un taux d'incidence sur sept jours de 422,3. Dans ce contexte inquiétant, en particulier dans des régions d'ex-RDA qui dépassent les 1.000 cas pour 100.000 habitants, le nouveau chancelier devait présider mercredi après-midi sa première réunion de crise avec les 16 Länder du pays.

Une semaine après une réunion alors présidée par Angela Merkel et qui avait durci nettement les restrictions visant les non-vaccinés, cette nouvelle rencontre ne devrait pas forcément déboucher sur de nouvelles mesures.

"Le Bundestag est en train de discuter de la mise en oeuvre de toutes ces mesures (décidées la semaine dernière). C'est très vaste. Beaucoup de choses sont nouvelles, qui n'existaient pas il y a un an", en particulier le fait de réserver l'accès aux lieux non essentiels aux personnes vaccinées ou guéries, a expliqué mercredi soir le nouveau chancelier.

Avant de faire voter l'obligation vaccinale dans les prochaines semaines, le gouvernement devrait toutefois prendre position sur la vaccination des enfants, après un avis rendu dans la journée par la commission vaccinale allemande.

Les premiers pas du nouveau ministre de la Santé, l'expert social-démocrate Karl Lauterbach, seront particulièrement scrutés.

Ce médecin de 58 ans, dont la compétence est reconnue par le monde médical lui-même, est plus réputé pour ses sorties tonitruantes dans les médias et réseaux sociaux que pour sa capacité à travailler en équipe et à diriger une administration.

La nouvelle équipe doit achever en parallèle son installation avec d'ultimes passations de pouvoirs, dont une très attendue à la mi-journée au ministère des Finances entre M. Scholz, grand argentier du gouvernement Merkel, et le libéral Christian Lindner.

Le patron du parti FDP, une



des trois formations de la nouvelle coalition, est à 42 ans un des poids lourds de la nouvelle équipe même s'il n'a aucune expérience ministérielle.

Les débuts de ce tenant de la rigueur budgétaire et du mécanisme de "frein" à l'endettement devraient être observés par les partenaires européens de la première économie de l'Union européenne.

Une autre figure du gouvernement Scholz, l'écologiste Annalena Baerbock, première cheffe de la di-

plomatie allemande, est, elle, déjà en action avec des visites officielles jeudi à Paris et Bruxelles.

Elle aussi dépourvue d'expérience ministérielle, la ministre âgée de 40 ans devait rencontrer jeudi matin son homologue français, Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense puis des Affaires étrangères depuis près de dix ans.

Mme Baerbock, partisane d'une ligne plus offensive à l'égard de la Chine, devait poursuivre jeudi son périple à Bruxelles pour

des entretiens avec le chef de la diplomatie de l'UE, Josep Borrell, puis le secrétaire général de l'Otan, Jens Stoltenberg.

Nancy Faeser, toute première femme ministre de l'Intérieur, devait participer jeudi pour sa part à une première réunion avec ses homologues à Bruxelles.

Vendredi, ce sera au tour d'Olaf Scholz lui-même de se rendre à Paris pour sa première visite officielle, réservée comme tous ses prédécesseurs à la France.

Incertitude au Burkina Faso après la démission du gouvernement



"Maintenant que va-t-il se passer?" La presse burkinabé s'interrogeait jeudi sur l'avenir politique du pays après la démission du gouvernement la veille, emporté par le mécontentement croissant de la population face aux violences jihadistes qui endeuillent cet Etat d'Afrique de l'Ouest.

En poste depuis près de trois ans, le Premier ministre Christophe Dabiré a remis mercredi sa démission au président burkinabé Roch Marc Christian Kaboré, qui l'a ac-

ceptée. Le gouvernement n'a pas résisté à la poussée de colère qui monte au Burkina Faso depuis plusieurs semaines, pour dénoncer "l'incapacité" du pouvoir à contrer la violence jihadiste. "Ont-ils été emportés par la houle de mécontentement généralisé des populations excédées de porter le deuil des nombreux militaires et civils, tués au quotidien par des groupes reconnus de jihadistes? Oui!", estimait le quotidien en ligne Wakat Sera.

Le journal d'Etat Sidwaya qui a

salué le "sapeur-pompier" Dabiré, se tournait déjà vers l'avenir. "Il faudrait trouver, et au plus vite, un nouveau Premier ministre et un gouvernement de combattants", estime le quotidien. "Quel que soit le gouvernement qui sortira, il faudrait que les uns et les autres aient une attitude républicaine", poursuit-il.

Un appel à l'apaisement, après un mois de novembre tumultueux au cours duquel des centaines de manifestants sont descendus dans les rues de Ouagadougou, le 27 no-

vembre, pour notamment réclamer le départ de l'exécutif. Une dizaine de personnes, dont un enfant et deux journalistes, avaient été blessées dans la dispersion de ces marches.

Le Burkina Faso est pris depuis 2015 dans une spirale de violences attribuées à des groupes armés jihadistes, affiliés à Al-Qaïda et au groupe Etat islamique qui ont fait au moins 2.000 morts et 1,4 million de déplacés. Les attaques qui visent civils et militaires sont de plus en plus fréquentes et en grande majorité concentrées dans le nord et l'est du pays. Mais le ras-le-bol des Burkinabés a été exacerbé par l'attaque particulièrement meurtrière d'Inata (nord), le 14 novembre, où au moins 57 personnes dont 53 gendarmes ont été tuées par des jihadistes armés.

Deux semaines avant cette attaque, les gendarmes d'Inata avaient alerté l'état-major sur leur situation précaire, disant manquer de nourriture et s'alimenter grâce au braconnage. Après cette démission, le Burkina attend donc maintenant le nouveau gouvernement que formera Roch Kaboré. "Ce qui est en jeu, c'est la constitution d'un gouvernement de développement réel pour que la misère cesse d'être

le lit de l'exclusion et de la violence", plaide Jacques Nanema, enseignant-chercheur en philosophie à l'université de Ouagadougou.

Décrivant un "temps de guerre", il espère que le futur gouvernement donnera "un avenir au Burkina Faso, pour forger de nouvelles perspectives sociales, culturelles, économiques et politiques". "La situation du Burkina est grave, mais elle est loin d'être désespérée. La guerre contre le terrorisme, le combat contre la faim et la misère, la lutte pour le développement inclusif qui ne laissera aucune région à quai, sont l'affaire de tous, et pas du seul parti au pouvoir", abonde le quotidien Wakat Sera.

Fin novembre, le président Kaboré avait souligné "la nécessité de constituer, au plan gouvernemental, une équipe resserrée et plus soudée". M. Kaboré a été élu en novembre 2015, un an après que son prédécesseur Blaise Compaoré, au pouvoir depuis 1987, a été chassé par la rue pour avoir voulu modifier la Constitution afin de se maintenir à son poste. Dès sa prise de fonction, il a été confronté à une dégradation progressive de la situation sécuritaire dans le pays qui n'a pour l'instant pas pu être enrégulé.



Maroc-AFD: Deux conventions de financement de 200 millions d'euros en appui à l'AMO et à la BSG

Deux conventions de financement d'un montant global de 200 millions d'euros (environ 2 milliards de dirhams) ont été signées, mardi à Rabat, entre le Maroc et l'Agence française de développement (AFD), en appui à deux projets relatifs à la protection sociale et à l'égalité de genre.

Ces deux conventions de financement portent sur "un appui à deux projets, consistant, pour le premier, en un appui à la généralisation de l'Assurance maladie obligatoire (AMO), et pour le second, en un appui à la Budgétisation sensible au genre (BSG)", précise un communiqué conjoint du ministère et l'AFD.

Ces deux conventions ont été paraphées par le ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget, Fouzi Lekjaa, et le directeur de l'Agence française de développement (AFD), Mihoub Mezouaghi, en présence de l'ambassadrice de France au Maroc, Hélène Le Gal, et le ministre de la Santé et de la Protection sociale, Khalid Ait Taleb, fait savoir la même source. Le premier financement d'un montant de 150 millions d'euros a pour objectif d'accompagner le Royaume du Maroc vers la généralisation de l'assurance maladie obligatoire et le renforcement de son système de santé, souligne la même source.

Il s'inscrit en soutien à la réforme de la protection sociale portée par la loi 09-21, rapporte la MAP. Il contribuera à la réduction des inégalités dans l'accès aux soins de santé en accompagnant l'intégration de 22 millions de personnes supplémentaires dans le régime d'assurance maladie obligatoire, visant ainsi à atteindre la couverture sanitaire universelle.

Il soutiendra également le renforcement de l'offre de soins à l'échelon national et via des dispositifs spécifiques (parcours coordonné de soins, outils de e-santé) dans deux régions du Royaume, ajoute le communiqué.

Une subvention de 4 millions d'euros (environ 400 millions de dirhams) accompagne ce prêt, qui permettra de mobiliser une expertise française reconnue en soutien aux acteurs de la réforme, via Expertise France (agence publique française de coopération technique, groupe AFD), fait savoir le communiqué.

Le second financement, d'un montant de 50 millions d'euros, a pour finalité la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes à travers l'institutionnalisation et l'opérationnalisation de la Budgétisation sensible au genre (BSG) dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du budget de l'Etat.

Il s'inscrit dans la continuité d'un financement de 100 millions d'euros signé en 2019 et témoigne des avancées de cette démarche au Maroc, sous le pilotage du Centre d'excellence pour la Budgétisation sensible au genre du ministère de l'Economie et des Finances, souligne le communiqué.

Les prémices d'un décollage économique soutenu tardent à se manifester durablement

Embellie précaire et fléchissement tenace

En dépit de la multiplicité des réformes engagées au cours des deux dernières décennies, les prémices d'un décollage économique soutenu tardent à se manifester durablement, constate le Centre marocain de conjoncture (CMC) dans sa publication mensuelle "Maroc Conjoncture" du mois de novembre (N°340).

En effet, souligne l'observatoire privé, "l'embellie constatée au cours de la première décennie de ce siècle n'a pas tardé à connaître un fléchissement pendant la décennie qui a suivi".

Les signes de décélération de l'activité seront rapidement décelés. Ils se traduiront par le ralentissement observé dans la création des richesses et une recrudescence du chômage, la détérioration du nombre de postes d'emplois créés et l'incapacité manifeste d'absorber les cohortes des nouveaux arrivants sur le marché du travail.

Pour mieux apprécier cette dégradation, rappelons à ce propos qu'en 2020, l'économie nationale a perdu 432.000 postes d'emploi contre une création de 165.000 postes en 2019. Tandis que le taux de chômage grimpeait de 9,2% à 11,9%, au niveau national, selon le Haut-commissariat au plan (HCP).

Plus récemment, entre le troisième trimestre de 2020 et la même période de 2021, l'économie nationale a perdu 581.000 postes d'emploi, a noté l'institution publique. Et bien qu'en légère baisse, le taux de chômage (qui est passé de 12,7% à 11,8% au niveau national) demeure élevé parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans (31%), les diplômés (18,7%) et les femmes (16,5%).

Il est à noter que l'avènement de la crise du Covid-19 a aggravé de plus belle la situation en consacrant la paralysie du processus de transforma-



tion structurelle entamée par le Royaume, selon le CMC.

L'attractivité et le climat des affaires au Maroc s'en trouveront touchées, la pandémie coronarienne ayant impacté négativement des entreprises qui affichaient des perspectives prometteuses.

Cela s'en ressentira notamment au niveau de l'industrie automobile et de l'aéronautique qui n'ont pas encore atteint la maturité suffisante, à même de les préserver d'une détérioration", relève le Centre dans un article qu'il a intitulé "Les réformes stratégiques en instance". Ce, malgré une progression des exportations (respectivement +12,4% et +16,4%) au titre des dix premiers mois de l'année 2021, comme l'a relevé récemment l'Office des changes dans ses indicateurs mensuels des échanges extérieurs du mois d'octobre dernier.

Pour les économistes de l'observatoire privé, il ne fait aucun doute que ce phénomène "a mis en évidence la fragilité du modèle de développement appliqué, jusqu'alors, et son incapacité à consolider la position du Maroc en tant que hub africain et continental des affaires".

Il est important de rappeler qu'au sortir du Programme d'ajustement structurel des années 80, le Maroc s'était employé à mettre en place une série de réformes susceptibles d'améliorer son environnement des affaires et partant, mobiliser l'épargne nationale et attirer l'investissement direct étranger.

Quelques décennies plus tard, le pays était même parvenu à s'affirmer comme un sérieux prétendant à l'émergence.

Comme le rappelle si bien le

CMC dans sa publication, "des réalisations tous azimuts importantes avaient été enregistrées dont le renforcement des infrastructures d'accueil et de communication, la réduction des coûts de création de l'entreprise, la facilitation du transfert de propriété et autres opérations d'import-export.

Toutes ces avancées et bien d'autres prendront plus tard un sérieux coup, comme le relève le Centre dans ce spécial portant sur le programme de relance économique : Choix et défis.

Pour le Centre, les raisons du recul des acquis qui ont autrefois permis au Maroc d'occuper des positions remarquables au sein de la communauté internationale en matière d'attractivité et de climat des affaires, sont bien connues.

Pour expliquer ce rendez-vous manqué, le Centre marocain de conjoncture avance l'insuffisance en protection par la justice en termes de liberté et de sécurité, la prolifération du secteur informel, les faiblesses intrinsèques à l'entreprise elle-même.

En pointant du doigt l'entreprise, le CMC entend sans doute dénoncer "sa dynamique étriquée, inhérente à sa faible capacité à assumer les risques d'exploration et de valorisation de nouvelles opportunités", comme il le souligne dans son analyse.

Le Centre reproche également à l'entreprise sa faible capacité "à affirmer sa volonté face à la compétitivité internationale, pour s'imposer dans la conquête de nouveaux marchés".

Pour mieux apprécier les carences de l'économie nationale, il faut peut-être aussi s'en remettre à l'analyse faite dans le cadre du nouveau modèle de développement (NMDD) qui a es-

timé que l'économie marocaine montre des lacunes symptomatiques dans ses fonctions entrepreneuriales en termes de processus de ses activités productives et de sa propension à l'innovation.

Tout en se référant à la même source, le Centre estime que le défi à relever réside dans la préparation d'un environnement économique plus enclin à l'initiative privée.

Ces initiatives doivent être appuyées par des politiques publiques qui prônent l'efficacité du système productif, a poursuivi la publication notant que la commande publique doit servir de stimulant.

Qu'elles viennent du NMDD, du CNEA (Comité national de l'environnement des affaires) ou encore du patronat, le Centre marocain de conjoncture insiste dans son analyse sur le fait que toutes les orientations mises sur la table appellent à la consolidation des acquis et au parachèvement des réformes fondamentales.

Sur ce, le CMC invite à préserver d'urgence l'ancrage du Maroc et son positionnement dans la mouvance internationale des chaînes de valeur mondiale, parachever la globalité des réformes du système judiciaire, consolider la dynamique du secteur privé en le dotant des moyens d'affronter les risques et d'entreprendre des prospections.

Pour gagner la confiance des promoteurs et favoriser leur adhésion à des partenariats avec l'Etat, la publication rappelle que "l'option de sécurisation, de l'initiative privée, fait référence à l'importance de l'instauration et au respect d'une réglementation stable et non discriminatoire".

Alain Bouithy



Le CMC pour la consolidation des acquis et le parachèvement des réformes fondamentales

La dette du Trésor prévue à 904 MMDH en 2021

La dette du Trésor devrait atteindre 904 milliards de dirhams (MMDH) au titre de l'année 2021, selon Attijari Global Research (AGR).

"Dans un contexte marqué par le creusement du déficit budgétaire pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire du Covid-19, la hausse de la dette du Trésor devrait se poursuivre pour atteindre 904 MMDH en 2021", indique AGR dans sa note mensuelle "Budget focus - Fixed income" d'octobre. La dette intérieure devrait at-

teindre 683 MMDH en 2021, en hausse de 7,8% par rapport à son niveau observé en 2020, estime AGR, notant que celle-ci aurait déjà atteint 666 MMDH à fin octobre 2021, tenant compte d'une levée nette du Trésor au cours de ce mois de 60,9 MMDH.

"Tenant compte de notre hypothèse de révision à la baisse des tirages extérieurs en 2021 (soit 28,1 MMDH contre 41 MMDH prévus par la LF 2021), la dette extérieure du Trésor augmenterait de 10,8%, passant de 200

MMDH en 2020 à 221 MMDH en 2021 et contre 207 MMDH à fin octobre 2021", soulignent les analystes d'AGR. La dette extérieure devrait représenter 24% de la dette globale du Trésor à fin octobre 2021 et 25% d'ici fin 2021. En dépit de la montée en charge du marché extérieur, le poids de la dette extérieure dans l'endettement global du Trésor en 2020 demeure en ligne avec son Benchmark de référence. Celui-ci s'établit à 25%-75% entre endettement extérieur et intérieur.

Les efforts du Maroc pour promouvoir les investissements touristiques mis en avant

Le directeur général de la Société marocaine d'ingénierie touristique (SMIT), Imad Barrakad, a mis en avant, à l'occasion de la 10^{ème} édition du "Forum économique arabo-hellénique" tenu les 07 et 08 décembre en format hybride sous le thème "la Grèce et le monde arabe, vers un avenir durable", les mesures mises en place par le Maroc pour renforcer l'attractivité des investissements touristiques.

"Afin de renforcer l'attractivité des investissements touristiques, le Maroc a mis en place des mesures pour stimuler le climat des affaires, puisqu'une entreprise peut être créée en peu de temps et via Internet et il n'existe aucune restriction ni sur les trans-

ports et les bénéfices, ni sur la propriété foncière", a dit M. Barrakad lors d'un panel sur "l'investissement touristique, des perspectives de partenariat fructueuses arabo-grecque", rapporte la MAP.

Le Maroc, membre du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), octroie aux investisseurs plusieurs avantages, à savoir la mise à disposition de parcelles dotées d'une position géographique privilégiée à des prix attractifs et la contribution de l'Etat à hauteur de 5% du coût total de l'investissement, a fait savoir le DG de la SMIT.

Il s'agit également de l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée sur les dépenses en biens, équipements et mobilier pendant une durée de 36 mois à compter de l'obtention du permis de construire de l'entreprise, une exonération totale des droits de douane sur les dépenses en biens, équipements et mobilier importés pendant une durée de 36 mois à compter de l'obtention du permis de construction de l'entreprise, a-t-il ajouté.

Et de poursuivre que le Maroc offre, en outre, un taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 10% sur les ventes (contre le taux normal de 20%) pour une durée illimitée et l'exo-



nération de l'impôt sur les sociétés pendant les 5 premières années, ainsi qu'un taux réduit de 20% par la suite (contre le taux normal de 30%). Parallèlement, M. Barrakad a souligné que le Royaume est considéré comme une destination de luxe qui a pu attirer les plus importantes institutions touristiques internationales, et marques internationales.

En 2019, le Maroc s'est classé premier en Afrique en terme de nombre d'arrivées touristiques et

a figuré en tête de liste au niveau de l'Afrique en terme d'attractivité des investisseurs étrangers, a-t-il rappelé.

En plus, le Royaume offre plusieurs modèles d'investissement touristique. "Il est possible d'investir dans les actions des sociétés cotées à la Bourse de Casablanca avec ouverture aux investissements et aux opérations touristiques, dans des participations minoritaires ou majoritaires dans des sociétés holding de

poids en matière d'investissement et opérations touristiques, dans l'acquisition d'hôtels et de centres de stations balnéaires, ainsi que dans le développement de nouveaux projets touristiques dans des destinations émergentes et distinguées", a expliqué M. Barrakad.

Ont pris part à ce panel notamment le ministre du Tourisme du Liban, Walid Nassar et le ministre du Tourisme de la Grèce, Vassilis Kikilias.



Forum
économique
arabo-hellénique

“Microlabs Solutions” fait escale à Casablanca-Settat du 11 au 20 décembre

Fort du succès des précédentes escales de "Microlabs Solutions" en 2020 et 2021 dans les régions de l'Oriental, Fès-Meknès et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Attitudes Conseil et son partenaire Attawfiq Micro-Finance organisent la prochaine escale de cet événement du 11 au 20 décembre 2021 sous format distanciel, rapporte la MAP.

Les auto-entrepreneurs et les

très petites entreprises (TPE) de la région de Casablanca-Settat seront accompagnés dans cette escale dans le développement de leurs projets, en les dotant d'outils concrets pour la préparation, le lancement et/ou le développement de leurs activités, indique un communiqué des organisateurs.

Le programme de cet événement prévoit une séance inaugurale le vendredi 17 décembre, en

présence des TPE, auto-entrepreneurs et tout l'écosystème entrepreneurial de la région (Attawfiq Micro-Finance, Caisse nationale de sécurité sociale, Direction générale des impôts, la Société nationale de garantie et du financement de l'entreprise, l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences, Orange, Saham Assurance), fait savoir le communiqué.

Il s'agit, également, de l'organisation de webinaires d'entreprise, chaque soir, sur des thématiques liées à l'éducation financière, à la transformation digitale, au développement et à la culture de l'esprit d'entreprendre, aux produits et services d'appui financiers d'Attawfiq Micro-Finance, poursuit la même source, précisant que ces webinaires seront animés par des experts d'Attitudes Conseils et des

conseillers d'Attawfiq Micro-Finance et porteront notamment sur les services financiers et non financiers de cette dernière.

En effet, Microlabs Solutions offrira aux auto-entrepreneurs et TPE en petits groupes, des espaces de recherche de solutions et ce à travers des actions d'assistance technique ou de coaching pour pouvoir en fine développer leurs business.

Art & culture

Vers l'inscription de "la Tbourida" au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco



Le Comité du patrimoine culturel immatériel de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), se réunira en ligne, du 13 au 18 décembre, pour examiner 55 nouvelles demandes d'inscription soumises par les Etats parties, dont celle de « la Tbourida », présentée par le Maroc en vue de son inscription à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, apprend-on mercredi auprès de l'Unesco.

Le Royaume fait également partie d'une candidature commune aux côtés de 15 pays arabes pour "la calligraphie arabe : connaissances, compétences et pratiques", ainsi que d'une autre candidature soumise par 25 pays de différents continents pour "la fauconnerie, un patrimoine humain vivant", en vue de leur inscription à la même liste.

Le Maroc avait officiellement déposé en 2019, auprès de l'Unesco, le dossier de candidature pour inscrire la "Tbourida" sur la liste représentative du patrimoine cultu-

rel immatériel de l'Unesco. Le dossier a été élaboré par le ministère de la Culture et de la Communication (département de la Culture), en partenariat avec la Société Royale d'encouragement du cheval (SOREC) et la Fédération Royale marocaine des sports équestres.

La "Tbourida" constitue, au sein du patrimoine national, une composante majeure des pratiques liées au cheval. Cet art équestre, profondément ancré dans la culture marocaine, est associé aux festivités tant nationales que régionales. La "Tbourida" cristallise aussi de multiples dimensions du patrimoine culturel immatériel, notamment les rituels, aptitudes et savoir-faire relatifs à l'habit traditionnel, à l'artisanat, outre le legs oral indissociable de cette pratique équestre et du cheval.

Composé de 24 représentants élus parmi les 180 Etats parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, le Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel devra examiner 45

demandes d'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, cinq demandes d'inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente et cinq propositions d'inscription au Registre des bonnes pratiques de sauvegarde, indique mercredi l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), dans un communiqué.

Le Comité examinera également trois demandes d'assistance financière internationale déposées par la Mongolie pour le biyelgee, une danse populaire traditionnelle inscrite en 2009 comme nécessitant une sauvegarde urgente, par le Timor-Leste pour le tais, un tissu traditionnel, et par Djibouti pour le Xeedho, la préparation d'un plat culinaire.

La Convention du patrimoine culturel immatériel promeut la sauvegarde des connaissances et savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel ainsi que des pratiques culturelles transmises de génération en génération, comme les traditions orales,

les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs ou encore les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers.

La Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité compte à ce jour 492 éléments inscrits. Elle vise à assurer une plus grande visibilité aux pratiques culturelles et aux savoir-faire portés par les communautés.

La Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente compte à ce jour 67 éléments inscrits. Elle recense les éléments du patrimoine vivant dont la pérennité est menacée et permet aux Etats parties à la Convention de mobiliser la coopération et l'assistance internationales nécessaires pour renforcer la transmission de ces pratiques culturelles en accord avec les communautés concernées.

Le Registre des bonnes pratiques de sauvegarde compte, lui, à ce jour 25 projets. Il recense les programmes, projets et activités qui reflètent le mieux les principes et les objectifs de la Convention.

La participation culturelle et artistique des personnes handicapées au centre d'un séminaire international à Salé



La participation culturelle et artistique des personnes en situation de handicap a été au centre de la 3ème édition du séminaire international "Art, culture et handicap mental", tenu mercredi à Salé, à l'initiative de l'Association

marocaine de soutien et d'aide aux personnes trisomiques (AMSAT).

Organisée les 8 et 9 décembre dans le cadre de la célébration de la Journée internationale du handicap (3 décembre), sous le signe "De la participation à la reconnaissance so-

ciale", cette édition ambitionne de mettre en lumière l'importance de la participation culturelle et artistique des personnes en situation de handicap dans la société marocaine et de sensibiliser les différentes parties prenantes sur le sujet.

Intervenant à cette occasion, le président de l'AMSAT, Najib Amor, a relevé que l'accès des personnes en situation de handicap aux services culturels et artistiques contribue amplement au développement de la participation sociale de cette catégorie de la société.

Les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière, a-t-il affirmé, soulignant que le handicap n'est autre que l'expression de la diversité culturelle, qui est à même de créer une véritable richesse si les potentiels de tout un chacun sont utilisés à bon escient.

"L'expression culturelle et artistique constitue un outil apte à favo-

riser le bien-être, l'épanouissement, la rencontre et le partage en tant que support de sensibilisation pour l'acceptation de la différence dans tous ses états et la promotion du vivre ensemble", a estimé M. Amor.

Pour sa part, le représentant du ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille, Mohamed Ait Azizi, a indiqué que l'intégration des personnes en situation de handicap dans la société passe, notamment, par l'exercice de leurs droits fondamentaux et constitutionnels.

La loi suprême du Royaume incite à bannir et combattre toute discrimination à l'encontre de quiconque, en raison du sexe, de la couleur, des croyances, de la culture, de l'origine sociale ou régionale, de la langue, du handicap ou de quelque circonstance personnelle que ce soit, a-t-il relevé.

Par ailleurs, il n'a pas manqué de

mettre en exergue les dispositions de la loi-cadre n° 97-13 relative à la protection et à la promotion des droits des personnes en situation de handicap, notamment son article 17 qui stipule, entre autres, que les personnes en situation de handicap jouissent, sur le même pied d'égalité avec les autres, du droit à la participation aux différentes activités culturelles, sportives et de loisir et à la contribution à leur organisation.

Cette rencontre vise à ouvrir des horizons artistiques et culturels à cette catégorie afin qu'elle soit agissante et intégrée dans la société. Une exposition rétrospective d'œuvres artistiques réalisées au cours des dernières années par des membres de l'Association est prévue aujourd'hui vendredi. Ces deux événements clôtureront le projet "Art, culture, divertissement et sport pour tous", mis en œuvre depuis 2016.

Les Pays-Bas achètent le "Porte-étendard" de Rembrandt



La famille Rothschild a annoncé avoir accepté de vendre le tableau "Porte-étendard" de Rembrandt à l'Etat néerlandais, qui veut faire entrer la pièce "définitivement dans le domaine public".

La valeur de cette toile de 1636 était précédemment estimée à 165 millions d'euros. Elle est aujourd'hui vendue pour 175 millions d'euros. Les Pays-Bas paieront 150 millions d'euros, tandis que l'Association Rembrandt et le Fonds du Rijksmu-

seum verseront respectivement 15 et 10 millions d'euros.

Le ministère néerlandais de l'Education, de la Culture et des Sciences avait envoyé une proposition d'achat au parlement, mercredi. Le ministère souhaite dégager 150 millions d'euros et est prêt à modifier le budget à cet effet.

Le "Porte-étendard" est un auto-portrait de Rembrandt, dans lequel il se représente comme "rebelle et plein de bravoure", selon le ministè-

re. "Cette toile est devenue sa pièce artistique qui a mené à "La Ronde de nuit".

"Avec l'acquisition de ce tableau, un chaînon manquant dans l'aperçu de la vie de Rembrandt et de son évolution en tant qu'artiste peut être ajouté à la collection néerlandaise", a écrit la ministre sortante Ingrid van Engelshoven dans une lettre adressée à la Chambre. Elle espère que "le plus grand nombre de personnes possible pourra en profiter".

Bouillon de culture

Exposition

Le vernissage de l'exposition "Ligne de vie" de l'artiste-peintre Najia Mehadji a eu lieu mardi soir à la galerie d'art l'Atelier 21 de Casablanca.

Les toiles exposées dans le cadre de "Ligne de vie" rompent avec le style abstrait marquant depuis toujours les œuvres de l'artiste. Elles traduisent à travers des images figuratives une soif de liberté après tant de restrictions et de contraintes dictées par le contexte de la pandémie de coronavirus.

L'artiste exprime cette envie de mouvement et de liberté tant physique et morale et l'espoir du retour le plus tôt possible à la vie normale après près de deux ans de restrictions.

Dans une déclaration à la MAP, l'artiste Najia Mehadji a souligné que cette exposition contient des œuvres qui ont été réalisées pendant ces deux dernières années marquées par le contexte de la pandémie, qualifiant les œuvres de cette exposition de celles du confinement.

Film documentaire

Un total de 30 films provenant de 17 pays dont 14 en compétition officielle, seront projetés lors de la 12ème édition du Festival international du film documentaire de Saint-Louis (nord du Sénégal) qui aura lieu du 14 au 18 décembre, selon les organisateurs.

Ces films qui viennent du Sénégal, de l'Afrique du Sud, du Burkina Faso, du Lesotho, de la Suisse, de la Tunisie, et d'autres pays, seront projetés dans des lieux différents de la ville de Saint-Louis.

Cette 12ème édition rendra hommage aussi au réalisateur, chef opérateur burkinabé, Michel Zongo "pour l'ensemble de sa carrière", riche d'une quinzaine de films.

Lors de cet événement, trois "cafés conférences" de cinéastes invités sont aussi inscrits dans le programme, qui prévoit également une résidence d'écriture.

Le jury de la 12ème édition du Festival international du film documentaire de Saint-Louis sera présidé par la réalisatrice et productrice sénégalaise, Angèle Diabang et comprend les réalisateurs Toumani Sangaré (Mali/Sénégal/France) et Aïcha Thiam (Sénégal), le critique d'art sénégalais Sylvain Sankalé et son compatriote le photographe, Massow Ka.

Le manuscrit de "Germinal" de Zola acheté par l'Etat français

L'Etat a acheté mercredi pour la Bibliothèque nationale de France le manuscrit de "Germinal" d'Emile Zola, adaptation en bonne partie inédite du célèbre roman et "dernier grand manuscrit" de l'écrivain en mains privées.

Le parcours de cette oeuvre mal connue de 1888 reste un mystère. Mais elle rejoint finalement l'essentiel des manuscrits du célèbre romancier naturaliste.

"La BnF a acheté, à ma demande, le manuscrit de l'adaptation en pièce de théâtre du roman #Germinal d'Emile Zola. Ce manuscrit complète l'exceptionnel fonds de la Bibliothèque nationale de France consacré à l'auteur et entre ainsi dans les collections nationales", a précisé sur Twitter la ministre de la Culture Roselyne Bachelot.

L'enchère la plus élevée, de 138.600 euros, pour ce lot estimé entre 100.000 et 150.000 euros par la maison Sotheby's, a été portée par la communauté d'agglomération

de la Porte du Hainaut, dans le Nord, a indiqué à l'AFP cette intercommunalité.

Ce territoire est au coeur du roman: sa plus grande ville est Denain, là où Zola en 1884 était descendu au fond d'une mine, la fosse Renard, pour y prendre de précieuses notes.

Mais la loi donne la priorité à l'Etat, qui après la clôture des enchères a exercé son droit de préemption. Il paiera le montant de l'enchère la plus élevée.

"Désormais, Germinal appartient à tous", a souligné dans un communiqué le président de la communauté d'agglomération, Aymeric Robin. "Une exposition sera bienvenue sur le territoire", a déclaré cette collectivité locale à l'AFP.

Le manuscrit est constitué de 454 feuillets rédigés entre 1885 et 1888 de la main du célèbre romancier naturaliste, pour adapter son roman publié en 1885.

"Il rejoint le manuscrit du roman et plus

largement l'ensemble des manuscrits de l'écrivain, conservés à la BnF, afin d'offrir un éclairage renouvelé sur l'une des oeuvres les plus emblématiques de la littérature française", s'est félicitée la présidente de la BnF, Laurence Engel, citée dans le communiqué.

Immense succès en volume, ce récit d'une révolte de mineurs de charbon dans le Nord de la France dans les années 60 avait, d'après Zola, le potentiel d'une adaptation au théâtre qui toucherait un public encore plus large.

L'écrivain avait eu la mauvaise surprise de voir la censure refuser la première version de sa pièce, jugée trop subversive. Il dut en écrire une deuxième, "très sévèrement mutilée" selon la BnF, qui connut un échec.

D'après Sotheby's, le vendeur était un collectionneur "européen" qui "souhaite garder l'anonymat" et n'en dit "pas plus sur l'itinéraire" du "dernier grand manuscrit

d'Emile Zola encore en mains privées".

Des élus communistes du Nord, le député Fabien Roussel et M. Robin, avaient appelé l'Etat à se porter acheteur pour que le manuscrit intègre les collections publiques, de la même manière que beaucoup d'autres de l'auteur de la saga des Rougon-Macquart, consultables en ligne.

Mme Engel a laissé entendre qu'elle prendrait l'initiative de montrer ce manuscrit. "Je souhaite que la BnF puisse présenter prochainement en région cette oeuvre à la portée symbolique forte", a-t-elle affirmé.

L'intérêt pour "Germinal", adapté trois fois en film au XXe siècle, a été relancé par la diffusion d'une série sur France 2 fin octobre et début novembre. De six fois 52 minutes, elle dure à peu près autant que la pièce de Zola, un marathon de cinq heures.

Le texte de cette pièce n'a été publié qu'en partie, dans une édition critique confidentielle parue au Canada en 1989.

Quels sont les véritables enjeux de la rivalité sino-américaine ?



Les Etats-Unis et la Chine se livrent aujourd'hui une concurrence acharnée pour la prédominance dans le secteur technologique.

Les Etats-Unis ont longtemps occupé le devant de la scène en ce qui concerne le développement des technologies (bio, nano, de l'information) qui sont au cœur de la croissance économique au XXIe siècle.

En outre, les universités de recherche américaines s'imposent dans l'enseignement supérieur au plan mondial. Dans le classement annuel des universités mondiales, dit classement de Shanghai, 16 des 20 premières institutions se trouvent aux Etats-Unis, aucune en Chine.

La Chine investit toutefois massivement dans la recherche et le développement et se trouve déjà sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis dans plusieurs domaines clés, en particulier celui de l'intelligence artificielle (IA), un secteur dans lequel elle aspire à devenir le leader mondial d'ici 2030.

Certains experts estiment qu'elle est en mesure de réaliser cet objectif, en raison de ses ressources colossales en données, de l'absence de protection des données personnelles numériques et du fait que les progrès en apprentissage machine nécessitent des ingénieurs qualifiés plus que des scientifiques de pointe.

Compte tenu de l'intérêt de l'apprentissage machine comme technologie polyvalente utilisée dans de nombreux autres domaines, les avancées de la Chine en matière d'IA revêtent une importance particulière.

En outre, les progrès technologiques de la Chine ne reposent plus seulement sur l'imitation. L'administration de l'ancien président américain Donald Trump avait imposé des sanctions à Pékin pour le vol et le piratage de propriété intellectuelle par des entreprises chinoises, les transferts contraints d'adresses IP et des pratiques commerciales déloyales. Exigeant la réciprocité, les Etats-Unis ont fait valoir que si les autorités chinoises pouvaient bloquer l'accès à Google et Facebook pour des raisons de sécurité, ils pouvaient prendre des mesures de même ordre contre des géants technologiques chinois comme Huawei et ZTE.

La Chine n'en continue pas moins à

innover. Après la crise financière mondiale de 2008 et la Grande Récession qui s'en est ensuivie, les dirigeants chinois se sont peu à peu convaincus que l'Amérique était sur son déclin.

Abandonnant la politique modérée de Deng Xiaoping, consistant à faire profil bas et attendre son heure, la Chine a adopté une approche nettement plus affirmative, avec notamment la construction (et la militarisation) d'îles artificielles en mer de Chine méridionale, des mesures coercitives de nature économique prises contre l'Australie et l'abandon de ses garanties sur l'autonomie économique et commerciale de Hong Kong.

Dans ce contexte, certains Américains ont commencé à évoquer la nécessité d'un découplage général entre les économies américaine et chinoise. Mais aussi importante que puisse être la désimbrication des chaînes d'approvisionnement technologiques qui présentent un risque direct pour la sécurité nationale, ce serait une erreur de croire que les Etats-Unis peuvent totalement découpler leur économie de celle de la Chine sans encourir des coûts colossaux. La relation de profonde interdépendance économique entre les Etats-Unis et la Chine est ce qui la différencie de celle qu'avaient les Etats-Unis avec l'Union soviétique pendant la guerre froide.

Avec les Soviétiques, les Américains jouaient une partie d'échec unidimensionnelle dans laquelle les deux parties étaient fortement interdépendantes au plan militaire, mais pas au niveau des relations économiques ou transnationales.

Avec la Chine, par contre, les Etats-Unis jouent une partie d'échec tridimensionnelle avec un équilibre des forces très différent aux niveaux militaire, économique et transnational. Si nous négligeons les relations de pouvoir sur les échiquiers économique et transnational, sans parler des interactions verticales entre ces échiquiers, nous en subirons les conséquences. Une stratégie efficace face à la montée en puissance de la Chine doit donc éviter le déterminisme militaire et englober les trois dimensions de l'interdépendance.

Les règles régissant les relations économiques devront être revues. Bien avant la pandémie, le capitalisme d'Etat hybride de la Chine suivait un modèle mercanti-

liste qui a faussé le fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce et contribué à l'émergence d'un populisme perturbateur dans les démocraties occidentales.

Aujourd'hui, les alliés des Etats-Unis sont bien plus conscients des risques politiques et de sécurité posés par l'espionnage, les transferts forcés de technologies, les choix commerciaux stratégiques et les accords asymétriques de la Chine.

Il faut donc s'attendre à un découplage plus important des chaînes d'approvisionnement technologiques, en particulier lorsque la sécurité nationale est en jeu. La négociation de nouvelles règles commerciales pourrait empêcher ce découplage ne dégénère. Dans ce contexte, des moyennes puissances pourraient s'unir pour élaborer un accord commercial sur les technologies de l'information et de la communication auquel pourraient souscrire les pays respectant les normes démocratiques fondamentales.

De toute évidence, il ne peut y avoir une façon unique de procéder. Sur des enjeux tels que la non-prolifération nucléaire, le maintien de la paix, la santé publique et le changement climatique, les Etats-Unis peuvent trouver un terrain d'entente institutionnel avec la Chine. Mais dans d'autres domaines, il est plus logique de fixer nos propres normes démocratiques.

La porte peut rester ouverte à la Chine à long terme ; mais il faut accepter que le long terme puisse en réalité être très long. En dépit de la puissance et de l'influence croissantes de la Chine, la collaboration avec des partenaires partageant les mêmes valeurs accroît les chances de voir les normes démocratiques prévaloir dans les domaines du commerce et de la technologie.

Il est aussi important d'établir un plus fort consensus transatlantique sur la gouvernance mondiale. Mais ce n'est qu'en coopérant avec le Japon, la Corée du Sud et d'autres économies asiatiques que les pays occidentaux pourront établir des règles et des normes mondiales en matière de commerce et d'investissement dans les technologies, créant ainsi des conditions de concurrence plus équitables pour les entreprises opérant à l'étranger. Le poids économique des pays démocratiques continuera à être supérieur à celui de la

Chine pendant encore une bonne partie de ce siècle, mais à condition qu'ils agissent de concert.

Ce facteur diplomatique sera plus déterminant que la question du développement technologique chinois. Pour évaluer l'équilibre futur des forces entre la Chine et les Etats-Unis, l'avancement technologique a son importance, mais les alliances en ont encore plus. Enfin, une réponse efficace à la montée en puissance technologique de la Chine dépendra autant des améliorations apportées au niveau national que des actions extérieures, avec notamment un soutien accru à la recherche et au développement.

Le manque d'ambition est toujours un risque, mais le manque de confiance ou une réaction excessive motivée par des craintes exagérées l'est tout autant. Comme le soutient l'ancien doyen du MIT John Deutch, si les Etats-Unis réalisent leurs améliorations potentielles en matière d'innovation, « le grand bond en avant de la Chine ne sera probablement, au mieux, que quelques pas pour combler l'écart avec le leadership technologique actuel des Etats-Unis ».

Par ailleurs, l'immigration jouera également un rôle déterminant pour préserver l'avance technologique américaine. En 2015, lorsque j'avais demandé à l'ancien Premier ministre de Singapour Lee Kuan Yew pourquoi il ne pensait pas que la Chine surpasserait les Etats-Unis, il a souligné la capacité de l'Amérique à attirer les talents du monde entier – une possibilité que n'a pas la Chine en raison du nationalisme ethnique de la majorité Han. Ce n'est pas un hasard si de nombreuses entreprises de la Silicon Valley ont des fondateurs ou des PDG d'origine asiatique. Avec le temps et la circulation des personnes, les technologies se répandent inévitablement. Si les Etats-Unis laissent les craintes concernant les fuites technologiques les priver d'une immigration de grande valeur, ils renonceront à l'un de leurs plus grands avantages. Une politique d'immigration trop restrictive pourrait sérieusement entraver l'innovation technologique – un fait qui ne doit pas être perdu de vue dans les débats enflammés sur la concurrence stratégique.

Par Joseph S. Nye, Jr.
Professeur à l'Université de Harvard

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
جهة مراكش- أسفي
القليم أسفي
دائرة عيدة
قيادة سيدي تيجي
جماعة سيدي تيجي

إعلان

عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية

يعلن رئيس المجلس الجماعي لسيدي تيجي عن تنظيم امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2021، لفائدة موظفي الجماعة المصنفين في درجة مساعد تقني من الدرجة الثالثة ودرجة مساعد إداري من الدرجة الثالثة والذين استوفوا الشروط النظامية للترقي في الدرجة عن طريق امتحان الكفاءة المهنية بقضائهم ست (6) سنوات من الخدمة الفعلية في درجتهم .

يجرى هذا الامتحان يوم 25 دجنبر 2021 على الساعة 09 صباحا بقاعة الاجتماعات بمقر الجماعة ، وإن آخر أجل لتلقي طلبات الترشيح هو 23 دجنبر 2021، على الساعة الرابعة والنصف بعد الزوال.

N°10 983/PA



Groupe
al Omrane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° HAO/PID/16/2021

ELABORATION DU REFERENTIEL « AMENAGEMENT DURABLE » DU GROUPE AL OMRANE

Le marché sera adjugé en lot unique.

Il sera procédé à l'ouverture des plis le **Jeu**di 06 Janvier 2022 à 10H00 au siège du Holding Al Omrane sis au 5, Rue Boundoq, Mail Central -Hay Riad- Rabat.

La caution provisoire est prévue à 11.000 DH.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublic.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement relatives aux marchés du Groupe Al Omrane.

L'estimation des coûts des prestations est fixée à : **720.000,00 DH TTC (Sept Cent Vingt Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises).**

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège du Holding Al Omrane précité,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4 du règlement de la consultation joint au dossier d'appel d'offres.

N°10 986/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Aménagement du Territoire
National, de l'Urbanisme,
de l'Habitat et de la politique de la ville
Agence Urbaine de Taza-Taounate



المملكة المغربية
وزارة إعداد التراب الوطني والتعمير
والإسكان وسياسة المدينة
الوكالة الحضرية لتازة تاوانات

AVIS D'APPEL D'OFFRES PORTANT SUR LA VENTE DE MATERIEL USAGE

Le jour du Vendredi, 24 Décembre 2021 à 10 heures, Il sera procédé, dans la salle de réunions au septième étage au siège de l'Agence Urbaine de Taza-Taounate, à l'ouverture des plis relatifs à l'appels d'offres n° 05/2021 a pour objet la vente de matériel usagé, composé de cinq (5) lots distincts :

- **LOT N° 1 : vente de Matériel informatiques (usagé) ;**
- **LOT N° 2 : vente de Matériel techniques, & Matériel de bureau (usagé) ;**
- **LOT N° 3 : vente de matériel issu des Aménagements & Mobilier de bureau (usagé);**
- **LOT N° 4 : vente de Pneus, pièces de rechanges issues des réparations du bâtiment (électricité & plomberie) et mécaniques du parc automobile effectuées au cours des Exercices du 2019 au 2021 (usagé) ;**
- **LOT N° 5 : vente produits Divers (lot des journaux et fournitures pour matériel techniques dépassées et périmées 2019 et 2021) (usagé).**

Le soumissionnaire peut opter pour un ou plusieurs lots.

Le matériel réformé et proposé à la vente peut être visité uniquement pendant les jours ouvrables, de 10h à 14h 30mn.

Les dossiers des l'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés au service équipement au siège de l'agence urbaine de Taza. Il peut également être téléchargé à partir du site <http://www.autaza.ma>.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés sus cité
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance avant l'ouverture des plis.

- Les pièces constitutives du dossier d'admission sont celles prévues par le règlement de consultation.

N°10 984/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
القليم الخمسوات
دائرة العاص
قيادة تيداس
جماعة تيداس

عبدالله بن جبار جبار

إعلان
بإجراء امتحانات الكفاءة المهنية لفائدة موظفي
جماعة تيداس برسم سنة 2021

بناء على الظهير الشريف رقم 1-58-008 بتاريخ 04 شعبان 1377 هـ (24 فبراير 1958 م) بمثابة النظام الأساسي لتوضيف العمومية، وحسبما وقع تغييره وتتميمه؛

بناء على الظهير الشريف رقم 1.15.85 الصادر في 20 رمضان 1436 هـ ، الموافق ل 7 يوليو 2015 المتعلق بتفويض القانون التنظيمي رقم 14-113 المتعلق بالجماعات الترابية؛

بناء على المرسوم الملكي رقم 401.67 الصادر في 13 من ربيع الأول 1387 (22 يونيو 1967) سن نظام عام لشبازيات والامتدادات الخاصة بولوج أسلاك ودرجات و مناصب الإدارات العمومية، كما وقع تغييره وتتميمه؛

بناء على المرسوم رقم 2.04.403 الصادر في 29 من شوال 1426 الموافق ل 02 دجنبر 2005 المتعلق بتحديد شروط ترفي موظفي الدولة في الدرجة أو الإطار، وحسبما وقع تغييره وتتميمه؛

بناء على المرسوم رقم 05-1367-2 الصادر في 29 من شوال 1426 الموافق ل 02 دجنبر 2005 المتعلق بتحديد مسطرة تخطيط وتقييم موظفي الإدارات العمومية؛

بناء على المرسوم رقم 2-10-453 الصادر في 20 من ذي القعدة 1431 الموافق 29 أكتوبر 2010 بشأن النظام الأساسي الخاص بهيئة المساعدين الإداريين المشتركة بين الوزارات،

بناء على المرسوم رقم 2-10-452 الصادر في 20 من ذي القعدة 1431 الموافق 29 أكتوبر 2010 بشأن النظام الأساسي الخاص بهيئة المساعدين التقنيين المشتركة بين الوزارات،

بناء على تورية السيد وزير الداخلية عدد 691 بتاريخ 04 أبريل 2016 المتعلقة بتدبير الموارد البشرية بالجماعات الترابية.

يعلن رئيس المجلس الجماعي لتيداس إلى علم كافة الموظفين التابعين للجماعة والمتوفرين على ست (6) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجات المعنية إلى غاية أول اختيار، أنه على الساعة التاسعة والنصف صباحا بعقر جماعة تيداس (قاعة الاجتماعات) سيتم إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2021 حسب الجدولة التالية.

الدرجة الحالية	الدرجة المتباري بشأنها	عدد المناصب	تاريخ إجراء الامتحان	آخر أجل لتقديم الترشيحات
مساعد إداري من الدرجة الثالثة	مساعد إداري من الدرجة الثانية	01	2021/12/31	2021/12/27
مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثانية	01	2021/12/31	2021/12/27

ترسل طلبات المشاركة في الامتحان إلى السيد رئيس المجلس الجماعي، مصلحة الموارد البشرية، ابتداء من اليوم الموالي لنشر الإعلان أعلاه إلى غاية تاريخ آخر أجل لتقديم الترشيحات المشار إليه في الجدول أعلاه وفق التوقيت الإداري المعمول به.

N°10 985/PA

«SOCIETE TRANS OUADIR» S.A.R.L
 Au capital de: 1.000.000,00 dh, RC N°: 24935.
 Siège social: Oujda, Bd El Khansae N° 5.
 Extension de l'Objet Social et Refonte des Statuts de la Société
 Aux termes d'un acte sous seing privé, enregistré en date du 21/09/2021 à Oujda, il a été établi le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire comme suit:
 Extension de l'objet social: L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts en ajoutant à l'objet social de la société, les activités suivantes: Négociant de tous produits et matériaux; Toutes opération quelconques pouvant concerner

ner les travaux routiers et voirie; Tous travaux de terrassement de terrain, d'assainissement, de conduites, de canalisation générale...; Toutes opérations quelconques pouvant concerner la construction de Bâtiments, Béton Armé, Génie civile...; Tous travaux de menuiserie, Peintre, Vitrierie, décoration, Chauffage, Plâtrerie, faux plafonds, étanchéité, isolation, revêtement...; Tous travaux Hydrauliques d'Electrifications, de Plomberie et de Sanitaire; Tous travaux d'aménagement d'espaces verts et jardins; Construction d'ouvrage d'art; Signalisation et équipement de sécurité; Sous-traitance Directe ou Indirecte; Entrepreneur de

travaux divers ou de construction.
 Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
 Refonte des statuts: L'assemblée générale extraordinaire décide la refonte des statuts par l'adoption des nouveaux statuts en harmonie avec la loi et règlement en vigueur.
 Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce d'Oujda le 01/12/2021 sou le N°4096. N° 10 965/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Province Rhama
 Pachalik Sidi Bououthmane
 Commune de Sidi Bououthmane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° 02/2021 ; 03/2021 et 04/ 2021

Il sera procédé à la salle des réunions de la Commune de Sidi Bououthmane à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts suivants :

N° d'appel d'offre	Caution provisoire	L'estimation des couts mensuels établis par la maitre d'ouvrage	Objet	Date et heure d'ouverture
02/2021	50 000,00 dhs	53 180,00 dhs	-Affermage souk hebdomadaire du 01/01/2022 au 31/12/2022	vendredi 31/12/2021 à 10 h matin
03/2021	50 000,00 dhs	41 666,00 dhs	- location abattoir du 01/01/2022 au 31/12/2022	vendredi 31/12/2021 à 11 h matin
04/2021	15 000,00 dhs	10 000,00 dhs	- location parking du 01/01/2022 au 31/12/2022	vendredi 31/12/2021 à 12 h

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au bureau de régie de recettes de la Commune de Sidi Bououthmane, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 08 joudma I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - Soit les déposer contre récépissé dans le bureau d'ordre de la Commune de Sidi Bououthmane.
 - Soit les remettre au Président de la commission d'appels d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Les pièces justificatives à fournir sont celles désignées par l'article 4 du règlement de la consultation.

NB

Au cas où les d'appels d'offres précités sont déclarés infructueuses, des nouvelles séances d'ouverture des plis seront tenues comme suit.

N° d'appel d'offre	Caution provisoire	L'estimation des couts mensuels établis par la maitre d'ouvrage	Objet	Date et heure d'ouverture
02/2021	50 000,00 dhs	53 180,00 dhs	-Affermage souk hebdomadaire du 01/01/2022 au 31/12/2022	Jeudi 06/01/2022 à 10 h matin
03/2021	50 000,00 dhs	41 666,00 dhs	- location abattoir du 01/01/2022 au 31/12/2022	Jeudi 06/01/2022 à 11 h matin
04/2021	15 000,00 dhs	10 000,00 dhs	- location parking du 01/01/2022 au 31/12/2022	Jeudi 06/01/2022 à 12 h

N°10 960/PA

**ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE LA SANTE
 DELAGATION PREFECTORALE AIN CHOCK**

CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL AIN CHOCK

La directrice du centre hospitalier préfectoral ain chock porte à la connaissance du public qu'elle a effectué des rectifications sur l'avis d'appel d'offre 07/2021 publié dans le journal libération n 9476 du 27-28/11/2021 relatif au

MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DU MATERIEL MEDICO-TECHNIQUE REPARTIE EN TROIS (3) LOTS :
 Lot n° 1 : La maintenance préventive et corrective des appareils d'imagerie médicale de l'hôpital Mohamed SEKKAT relevant du chp ain chock
 LOT N° 2 : LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES APPAREILS D' O.R.L DE L'HOPITAL MOHAMED SEKKAT ET CENTRE DE DIAGNOSTIC POLYVALENT YASMINA RELEVANT DU CHP AIN CHOCK
 LOT N° 3 : LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES APPAREILS DE GASTRO-ENTEROLOGIE DE L'HOPITAL MOHAMED SEKKAT RELEVANT DU CHP AIN CHOCK

Il s'agit

De la date d'ouverture des plis qui est le 22/12/2021 au lieu du 20/12/2021

Du nombre de lots en lettre sur l'objet qui est trois au lieu de quatre

L'estimation du lot 3 qui est 43 440.00 quarante trois mille quatre cent quarante dirhams au lieu du 36 562.00 trente six mille cinq cent soixante deux dirhams

Le reste est sans changement

N°10 964/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE TAROUDANT
 CERCLE DES OULED TEIMA
 CAIDAT OULED M'HALLA
 C.T.EL KOUDIA EL BEIDA

AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNE TERRITORIALE EL KOUDIA EL BEIDA
 ORGANISE LE **29 DEC 2021** A 9 HEURE DU MATIN AU SIEGE DE LA COMMUNE
 TERRITORIALE EL KOUDIA EL BEIDA UN EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
 AU TITRE DE L'ANNEE 2021 POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE
 2° GRADE ECHELLE 7.
 L'EXAMEN EST OUVERT AUX ADJOINTS TECHNIQUE 3° GRADE ECHELLE 6 QUI ONT
 PASSE 6 ANS D'ANCIENNETE DANS CE GRADE AU SEIN DE CETTE COMMUNE .
 LE NOMBRE DEUX POSTES 2 .
 LES FONCTIONNAIRES QUI ONT SATISFAT AUX CONDITIONS INDIQUEES CI-DESSUS DOIVENT
 PRESENTER LEURS CANDIDATURES AU SERVICE PERSONNEL A LA COMMUNE EL KOUDIA
 EL BEIDA AVANT LE **12 DEC 2021** DATE LIMITE.

N°10 963/PA

المملكة المغربية
 وزارة الداخلية
 ولاية جهة مراكش آسفي
 إقليم آسفي
 دائرة جرولة
 قيادة التصوية القديمة
 جماعة التوابت
 عددهم 526/اع

**- إعلان عن تأجيل امتحان الكفاءة المهنية -
 لموظفي جماعة التوابت برسم سنة 2021 -**

ينهي رئيس الجماعة الترابية التوابت ، إلى كافة موظفيها المتوفرين على الشروط النظامية لاجتياز امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2021 ، والذي كان مقررا تنظيمه بتاريخ 2021/12/04 فقد تم تأجيله إلى تاريخ 2.8.2021. ابتداء من الساعة صباحا بمقر جماعة التوابت ، لولوج الدرجات المحددة ، وبذلك وجب الإخبار .

- آخر أجل لقبول الترشيح هو : 2.2.2021.

N°10 961/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'EL KELAÂ DES SRAGHNA
 CONSEIL PROVINCIAL
 DGS/DDE/SM

Avis Rectificatif

Il est porté à la connaissance du public que l'avis d'appel d'offres n° 35/2021/BP publié au quotidien libération N: 9481 du 03/12/2021 est rectifié comme suit :

Lire :

Secteur	Classe	Qualification exigées
L: Menuiserie charpente	4	L.2

au lieu de :

Secteur	Classe	Qualification exigées
L: Menuiserie charpente	5	L.2

N°10 962/PA

«SOCIETE TRANS OUA DIR» S.A.R.L
 Au capital de: 1.000.000,00 dh, RC N°: 24935.

Siège social: Oujda, Bd El Khansae N° 5.

Cession des Parts Sociales Aux termes d'un acte sous seing privé, enregistré en date du 17/05/2021 à Oujda, il a été établi le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire comme suit:

Approbation de l'opération de cession des parts sociales:

L'assemblée générale approuve l'opération de cession des parts sociales suivante: Mme TOUHAMI ZAKIA agissant en son nom propre, cède sous les garanties de fait et de droit les plus étendues à: Mr BENTAHAR MOSTAFA Cinq Mille Neuf cent (5900,00) parts. Mlle SOUNNI HAKIMA Cent (100,00) parts. Soit la totalité des parts sociales qu'elle possède dans ladite société. Modification des articles statutaires:

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier comme suit les articles 06 et 07 des statuts. Les associés fond apports à la société des sommes, à savoir:

BENTAHAR MOSTAFA: 990.000,00 Dhs soit 9.900 parts.

SOUNNI HAKIMA: 10.000,00 Dhs soit 100 parts. Au total : 1.000.000,00 dhs soit 10.000 parts.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce d'Oujda le 20/07/2021 sous le N°2668.

N° 10 966/PA

ROYAUME DU MAROC
 OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
 Branche Eau
 DIRECTION REGIONALE DU NORD

Travaux de confortement de la conduite d'adduction Oued R'mel alimentant le port Tanger Med lot 6: conduites de réhabilitation des tronçons n° 2 et 4

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT - N° 140 DR9/C/SPN/1/2021

Séance publique
 La Direction régionale du nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Tanger, lance le présent appel d'offres qui concerne :Travaux de confortement de la conduite d'adduction Oued R'mel alimentant le port Tanger Med ,lot 6:

conduites de réhabilitation des tronçons n° 2 et 4

La réalisation des travaux objet du présent appel d'offres seront financés par la Banque Européenne d'Investissement(BEI).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 9 000 000 DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 90 000DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau d'ordre de la Direction la direction régionale du nord, Adresse : 6, rue Melilla, Castilla Tanger Tél :0539 32 85 15/20/25 Fax : 0539 94 02 08/ 0539 94 39 71

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction régionale du nord : 6, rue Melilla, Castilla Tanger avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'ordre de la Direction régionale du nord : 6, rue Melilla, Castilla Tanger avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10H00. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la division achats de la Direction régionale du nord de l'ONEE-Branche Eau

- Adresse : 6, rue Melilla, Castilla Tanger - Tél :0539 32 85 15/20/25 Fax : 0539 94 02 08/ 0539 94 39 71- Email : fferrasi@onee.ma

Le dossier de consultation (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>.

Les dossiers de consultation peuvent être retirés à l'adresse suivante :

Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau. Adresse : 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

- Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 15/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 10 967/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
 Branche Eau
 DIRECTION REGIONALE DU NORD

Acquisition d'un lot d'outillages à caractère investissement (groupes électrogènes de petite et moyenne puissance, pompes d'épuisement mono et triphasées, divers outillages et instruments de mesure) pour les entités relevant du secteur de production d'Al Hoceima

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°144DR9/C/SPN/3/2021

Séance publique

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne : L'Acquisition d'un lot d'outillages à caractère investissement (groupes électrogènes de petite et moyenne puissance, pompes d'épuisement mono et triphasées, divers outillages et instruments de mesure) pour les entités relevant du secteur de production d'Al Hoceima

Le dossier de consultation (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date

et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

Le dossier de consultation (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>.

Les dossiers de consultation peuvent être retirés à l'adresse suivante :

Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau. Adresse : 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

- Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 15/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

Colomina - Lot 1 : GC (Travaux de cuvelage réservoirs surélevés 2*120).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 1.800.000,00 DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 18.000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau d'ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE Branche Eau. Adresse : Quartier administratif, AV de La Mecque Laäyoune - Tél : 05 28 89 36 56 ou 05 28 89 37 61/62.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes (DR8) - Adresse : Quartier Administratif, Avenue de la Mecque - Laäyoune avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 05/01/2022 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord

STE « DIAGONAL INVEST »
I) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 30.10.2021 de la Sté «DIAGONAL INVEST» SARL, au capital de 750.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, N°4. Résidence Yasmine 2 Rte Ain Smen, il a été décidé :
* Radiation et Liquidation,
II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès, le 07.12.2021, sous le n° de dépôt 5530/2021, et le RC n° 45 453.
LIQUIDATEUR
N° 10 971/PA

STE « SANTE BEAUTE PARA »
I) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 30.10.2021, de la Sté « SANTE BEAUTE PARA » SARL, au capital de 50.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, Rue Abi Chouaib Doukkali Rce. Samia, il a été décidé :
* Radiation et Liquidation,
II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès, le 07.12.2021, sous le n° de dépôt 5529/2021, et le RC n° 49 513.
LIQUIDATEUR
N° 10 972/PA

« SOCIETE ADWAR DE BATIMENT ET DE TRAVAUX DIVERS »
I) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 30.10.2021, de la « SOCIETE ADWAR DE BATIMENT ET DE TRAVAUX DIVERS » SARL, au capital de 100.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, Lot 65 Lotissement de l'ERAC Hay Wifaq Route Ain Smen, il a été décidé :
* Radiation et Liquidation,
II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès, le 07.12.2021, sous le n° de dépôt 5520/2021, et le RC n° 31 545.
LIQUIDATEUR
N° 10 973/PA

« SOCIETE D'OUVRAGE AMRANI »
« SOVRAM »
I) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 30.10.2021, de la « SOCIETE D'OUVRAGES AMRANI » Par abréviation « SOVRAM » SARL, au capital de 100.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, Villa N°25 Rue Kacem Ben Abdeljalil Champs de Course, il a été décidé :
* Radiation et Liquidation,
II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès, le 07.12.2021, sous le n° de dépôt 5519/2021, et le RC n° 26 935.
LIQUIDATEUR
N° 10 974/PA

«MUMA TRANS» SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEEA ASSOCIEE UNIQUE
CAPITAL SOCIAL: 100.000,00 DHS
SIEGE SOCIAL: DB SEBTA HAY MERIEM N°36 ETAGE 1 APPT 3 MOHAMMEDIA
Dissolution anticipée
Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/11/2021 de la société « MUMA TRANS» SARLAU, il a été décidé ce qui suit :
-Dissolution anticipée de la société ;

- Nomination de M. Ahmed BOUNAGUI comme liquidateur de la société ;
- Fixation du siège de liquidation à : DB SEBTA HAY MERIEM N°36 ETAGE 1 APPT 3 - MOHAMMEDIA. Le dépôt légal a été déposé au tribunal de l'èreinstance de Mohammedia le 06/12/2021 sous N° : 2516, RC N° : 22725.
N° 10 975/PA

«CERLCE DE SANTE INTEGRATIVE (CSI)»
Aux termes d'un acte sous-seing privé enregistré à Casablanca le 12/11/2021, il a été procédé à la création d'une Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes :
1-DENOMINATION SOCIALE : CERLCE DE SANTE INTEGRATIVE (CSI)
2- OBJET SOCIAL : La société a pour objet l'exploitation d'un centre de santé
3-SIEGE SOCIAL : Casablanca, 49, Avenue 2 Mars, Étage 3, Bureau 13.
4-DURÉE DE LA SOCIETE : La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf (99)
5-CAPITAL SOCIAL : Le capital social s'élève à Cent Mille (100.000) dirhams. Il est divisé en 1000 parts sociales de cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique.
6-GERANCE : Madame MGHAZLI Naoual a été nommée, gérant pour une période indéterminée.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de la ville de Casablanca en date du 06/12/2021 sous le numéro 803154.
N° 10 976/PA

« INTELLIGENCE LOGISTICS TRANSPORT AGENCY 'ILTA »
«S.A.R.L.»
Constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 06/10/2021. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION: INTELLIGENCE LOGISTICS TRANSPORT AGENCY 'ILTA » «S.A.R.L.»
OBJET : transport de marchandises par automobiles.
LE SIEGE : CASABLANCA, 217 RES AL FATH BD BRAHIM ROUDANI PROLONGEE 1ER ETG N°3.
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune:
- Mr NOUR-EDDINE HAYOUK... 500,00 Parts
- Mr SAID IZINE ... 250,00 Parts
- Mr OMAR BAKCHICH ... 250,00 Parts
Soit un total de 1000,00 Parts
GERANCE : La société est gérée par Mr NOUR-EDDINE HAYOUK
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le : 01/12/2021
R.C.N° : 524297.
Pour extrait et mention
N° 10 977/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE
DIRECTION REGIONALE
CASABLANCA - SETTAT
DELEGATION PROVINCIALE DE SETTAT
CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SETTAT
SEGMA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2022
Le 04/01/2022 à 10h 00, il sera procédé, dans La salle de réunion de la Direction du Centre Hospitalier Provincial de Settata, sis à Bd Bir Anzarane Settata, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour :
Hygiène, Nettoyage et propreté des locaux du Centre Hospitalier Provincial de Settata : Hôpital Hassan II de Settata et hôpital de proximité de Ben Ahmed- Et le Centre de Rééducation de Settata -Province de Settata
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré, de l'Unité des services financiers et informationnels de l'hôpital Hassan II de Settata, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics, Adresse : www.marches-publics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 100 000,00 DHS (cent mille dhs).
L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 1323489.02 (Un million trois cent vingt trois mille quatre cent quatre vingt neuf dirhams et 02 cts) TTC
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être Conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs dossiers par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 4 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du chef du pôle des affaires administratives du CHP de Settata.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés dans le bureau de Mr le chef du pôle des affaires administratives du CHP de Settata . le 31/12/2021 avant 12h.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 10 978/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA

PROTECTION SOCIALE
DIRECTION REGIONALE
CASABLANCA - SETTAT
DELEGATION PROVINCIALE DE SETTAT
CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SETTAT
SEGMA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2022
Le 21/01/2022 à 10h 00, il sera procédé, dans La salle de réunion de la Direction du Centre Hospitalier Provincial de Settata, sis à Bd Bir Anzarane Settata, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour :
GARDIENNAGE, SURVEILLANCE ET SECURITE DES HOPITAUX ET DU CENTRE DE REEDUCATION DE SETTAT RELIANT DU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SETTAT (l'Hôpital Hassan II de Settata, l'Hôpital de Proximité de Ben Ahmed Et le Centre de Rééducation de Settata)
Province de settat
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré, de l'Unité des services financiers et informationnels de l'hôpital Hassan II de Settata, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics, Adresse : www.marches-publics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 150 000,00 (Cent cinquante mille dhs).
L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 2171879.42 (deux millions cent soixante et onze mille huit cent soixante dix neuf dirhams et 42. cts) TTC
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être Conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs dossiers par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 4 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du chef du pôle des affaires administratives du CHP de Settata.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés dans le bureau de Mr le chef du pôle des affaires administratives du CHP de Settata . le 17/01/2022 avant 12h.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N° 10 979/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE
DELEGATION PROVINCIALE DE SETTAT
CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SETTAT
SEGMA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03-2022
Le 05/01/2022 à 10 heures, il sera Procédé, dans les bureaux du Directeur du Centre Hospitalier Provincial de Settata à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : L'Entretien des espaces verts de l'Hôpital Hassan II de Settata, l'Hôpital de Proximité de Ben Ahmed et le Centre de Rééducation de Settata-Province de Settata-
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de l'Hôpital Hassan de Settata sis à Bd Bir Anzarane Settata, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marches-publics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 50 000,00DHS (Cinquante mille dhs).
L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 271484.92 dhs (Deux cent soixante et onze mille quatre cent quatre vingt quatre dhs et 92cts) TTC
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être Conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au :
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Settata .
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les échantillons de l'habillement du personnel et du matériel, exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés le : 31/12/2021 avant 12h
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
N° 10 980/PA
ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 15/2021 (RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES)
Le Mardi 04 janvier 2022 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunions de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal, à

l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre des prix pour : Travaux de Branchement en électricité -50KVA- (2ème catégorie) de l'unité de valorisation des noix à la commune territoriale Ait Bououllil prévu dans le cadre du programme de développement rural des zones de montagne (PDRZM)-province d'Azilal.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à : Cinq mille dirhams (5 000.00 dhs)
L'estimation des couts des prestations est fixée à la somme de : Trois cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-cinq Dirhams (374 685.00 dhs) TTC.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada II434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés Publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal ;
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Le dossier technique comprenant :
Il est exigé aux concurrents la production de la copie certifiée conforme à l'original du l'Agrément ONEE-Branche Electricité (MT/BT2).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.
N° 10 981/PA
ADD AGRICOLE
CONSTITUTION
- DENOMINATION : ADD AGRICOLE
- FORME JURIDIQUE : SARL A.U
- Objet social : PRODUCTION & EXPLOITATION AGRICOLE- IMPORT EXPORT
- Durée : 99 Ans
- CAPITAL SOCIAL : 100.000,00
- SIEGE SOCIAL : 56, Bd Moulay Youssef 3ème Etage Apt 14 Casablanca
- GERANCE : Mr Mohamed AIT ADDI
- ICE : 002975992000009
- IF : 51611335
- RC : 525215 CASABLANCA
- TP : 35404585
- Dépôt légal : au Tribunal Commercial de Casablanca sous N° 803747 le 09/12/2021
N° 10 982/PA

STE « GADINCER »
I) Suite aux délibérations de l'A.G.O.R.E du 15.11.2021 de la Sté « GADINCER » SARL, au capital de 100.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, 59. Quartier Industriel Bensouda Hay Ennamae, il a été décidé :
* Démission du gérant Mr. TAGEMOUATI Nabil,
* Quitus au gérant Mr. TAGEMOUATI Nabil,
* Nomination d'un nouveau gérant en la personne de Mr. TAGEMOUATI Ghali, pour une durée de 3 (Trois) années,
* Signature sociale.
II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès, le 08.12.2021, sous le n° de dépôt 5545/2021, et le RC n° 22 521.
LE GERANT

N° 10 987/PA

Fiduciaire ZAHIR "SARL AU" Au capital de 100 000,00 DHS
Siège social : Rue IBN AICHA Imm. Paris 3ème étage Bureau N° 7 Guéliz Marrakech.
Tél / Fax : 05 24 43 41 06
CONSTITUTION
Aux termes d'un acte S.S.P. enregistré à Marrakech le 25/11/2021, il a été constitué une société SARL ayant les caractéristiques suivantes :

- 1) Dénomination : PALAIS DES MERVEILLES BY A&H
 - 2) Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 100 000,00 dhs.
 - 3) Siège social : Magasin N°653/1 Av. Palestine unité 5 Hay Mohammadi Marrakech
 - 4) Objet : Tenant un établissement de soins de beauté.
 - 5) Gérance : Mlle MAISS HANANE sont désignées cogérantes de la dite société pour une durée illimitée.
- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech le 06/12/2021 sous le N° 130345, RC N° 120907.

N° 10 988/PA

CONSTITUTION
Par acte SSP, il a été établi les statuts d'une société SARL AU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : STE AKKARRICH CONSTRUCTION DE BATIMENTS SARL (A.U)
Objet :
• ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS.
• ELECTRICIEN EN BATIMENT.
• MARCHAND DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION EN GROS.
Gérance :
Mr. AKKARRICH MAHMOUD, Né le 15/03/1988 CIN N° 5648885 Demeurant à RUE SIDI YAHYA IMZOUEN ALHOCEIMA.
1- Capital : 100.000,00 DH
2- Capital Social
Mr. AKKARRICH MAHMOUD : 1000 PARTS.
Soit au total Mille PARTS : 1000 parts
Durée : 99 ans.
Siège Social: CENTRE SIDI BOUAFIF AIT YOUSSEF OU ALI AL HOCEIMA.
Le dépôt a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Ho-

ceima, l'immatriculation au RC a été faite le 08/12/2021 sous le n°1077

N° 10 989/PA

GLOBAL CNC LASER
Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été établi les statuts d'une société SARL aux caractéristiques suivantes :
Dénomination : Société GLOBAL CNC LASER S.A.R.L
Objet :
1- AGENCE DE COMMUNICATION, EVENEMENTIEL ET PUBLICITE ;
2- DECOUPE LASER ET CNC (COMMANDE NUMERIQUE), ET IMPRESSION NUMERIQUE SUR DIFFERENTS SUPPORTS ;
3- VENTE, INSTALLATION ET REPARATION MACHINE NUMERIQUE ;
Durée : 99 ans
Siège social : EL HANA 1 RUE 197 N°01 SAFI.
Capital social : 100.000, 00 de dirhams ; il est divisé en 1 000 parts de 100 dhs chacune entièrement libérées en numéraire attribués par : M. SBAI EL IDRISSE ILYASS : 500 Parts
M. SBAI EL IDRISSE ABDALLAH : 500 Parts
Soit un total de 1000 Parts
Gérance: Mr. SBAI EL IDRISSE ILYASS, gérant de la société.
Année sociale : du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.
Le N° du registre du commerce : 12329 du 08 DECEMBRE 2021.

N° 10 990/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de la Santé et de la protection sociale
Délégation du ministère de la santé et de la protection sociale à Tétouan
Centre Hospitalier Provincial de Tétouan
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
Séance Publique N° 27/2021
Le 04/01/2022 à 10 heures, il sera procédé ; dans la salle des réunions du Centre Hospitalier Provincial de Tétouan ; à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

- * Achat et installation de matériels de la buanderie destinés au Centre Hospitalier Provincial de Tétouan.
- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Tétouan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 45.000,00 (Quarante Cinq Mille Dirhams).
- Le montant d'estimation des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Huit Mille Dirhams (1 008 000,00DH) (Toutes taxes comprises : TTC).
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349.
- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Tétouan

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma), conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- La documentation du matériel objet de l'appel d'offre de l'article : N° 1,2 et 3 sont exigés par le dossier d'appel d'offres doit être déposés au bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Tétouan le : 03/01/2022 à 13 h 00 délai de rigueur.
- La visite des lieux aura lieu le : 23/12/2021 à 10 heures.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 10 991/PA

Royaume du Maroc
Chef du Gouvernement
Royal Golf Rabat
Dar Es Salam
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 07/2021
Le 13/01/2022 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de l'administration du Royal Golf Rabat Dar Es Salam (km 8, Avenue Mohammed VI, Rabat) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif aux Travaux de réaménagement Club House du Royal Golf Rabat Dar Es Salam, en trois (03) lots :

- Lot n°1 : L'Etanchéité ;
 - Lot n°2 : Climatisation ;
 - Lot n°3 : Détection Incendie.
- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré aux bureaux de l'administration du Royal Golf Rabat Dar Es Salam, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
- Lot n° 1 : 27 000, 00 DH (Vingt-Sept Mille dirhams) ;
 - Lot n° 2 : 2 500, 00 DH (Deux Mille Cinq Cent dirhams) ;
 - Lot n° 3 : 4 000, 00 DH (Quatre Mille dirhams) ;
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de :
- Lot n° 1 : 1 787 166,00DH (Un Million Sept Cent Quatre Vingt Sept Mille Cent Soixante Six dirhams toutes taxes comprises) ;
 - Lot n° 2 : 160 524, 00 DH (Cent Soixante Mille Cinq Cent Vingt Quatre dirhams toutes taxes comprises) ;
 - Lot n° 3 : 247 680, 00 DH (Deux Cent Quarante Sept Mille Six Cent Quatre Vingt dirhams toutes taxes comprises) ;
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-

349 relatifs aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit les transmettre par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux précités ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de l'administration du Royal Golf Rabat Dar Es Salam ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Il est prévu une visite des

lieux le 30/12/2021 à 11 h00.
- Lieu de rencontre : Royal Golf Rabat Dar Es Salam (km 8, Avenue Mohammed VI, Rabat)
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 de règlement de consultation.
N° 10 992/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
سفة الصويرة، تمارة
الكتابة العامة
قسم التصوير و البنية
مصلحة البنية

قرار عاملي عدد.....21 الصادر بتاريخ 09...09...2021.
المعلق بفتح البحث العمومي لمشروع محطة معالجة النفايات الصناعية الخطرة
وغير الخطرة SMBRM بجماعة عين عتيق
بعمالة الصخيرات، تمارة

إن عامل عمالة الصخيرات- تمارة

- بناء على الظهير الشريف رقم 1-03-60 الصادر في 10 ربيع الأول 1424 (12 ماي 2003) بتنفيذ القانون رقم 12-03 المتعلق بدراسة التأثير على البيئة.
- بناء على الظهير الشريف رقم 30-59-13 الصادر في 10 ربيع الأول 1424 (12 ماي 2003) بتنفيذ القانون رقم 11-03 المتعلق بحماية واستصلاح البيئة.
- بناء على الظهير الشريف رقم 30-61-13 الصادر في 10 ربيع الأول 1424 (12 ماي 2003) بتنفيذ القانون رقم 13-03 المتعلق بمكافحة تلوث الهواء.
- بناء على الظهير الشريف رقم 06-135-10 الصادر في 30 شوال 1427 (22 نونبر 2006) بتنفيذ القانون رقم 28-00 المتعلق بتبديل النفايات والتخلص منها.
- بناء على المرسوم رقم 02-04-563 الصادر بتاريخ 5 ذي القعدة 1429 (4 نونبر 2008) يتعلق باختصاصات و سير اللجنة الوطنية و اللجان الجهوية لدراسات التأثير على البيئة.
- بناء على المرسوم رقم 04-564-20 الصادر بتاريخ 5 ذي القعدة 1429 (4 نونبر 2008) يتعلق بكيفية تنظيم وإجراء البحث العمومي المتعلق بالمشروع الخاضعة لدراسات التأثير البيئية.
- بناء على الدورية الوزارية المشتركة رقم 1998 D الصادرة بتاريخ 17 مارس 2009 بين وزارة الداخلية وكتابة الدولة لدى وزارة الطاقة والمعادن والماء والبيئة المملكة بالماء والبيئة المتعلقة بتفعيل المراسم التطبيقية للقانون 12-03 المتعلق بدراسات التأثير على البيئة.
- بناء على المذكرة الوزارية رقم 21594 الصادرة بتاريخ 14 دجنبر 2011 المتعلقة بإجراء البحث العمومي الخاص بالمشروع الخاضعة لدراسات التأثير على البيئة.
- بناء على إرسالية السيدة مديرة المركز الجهوي للاستثمار لجهة الرباط- سلا- القنيطرة عدد 1173 بتاريخ 2021/11/30 والمتعلقة بإجراء بحث عمومي بخصوص مشروع محطة معالجة النفايات الصناعية الخطرة و غير الخطرة من طرف الشركة المغربية للطحن و إعادة تدوير المواد SMBRM بجماعة عين عتيق بعمالة الصخيرات تمارة.

يقرر ما يلي

الفصل الأول:

يفتح بحث عمومي يوم 2021/12/30 بمقر جماعة عين عتيق - عمالة الصخيرات-تمارة، يتعلق بدراسة التأثير على البيئة لمشروع إنشاء محطة معالجة النفايات الصناعية الخطرة و غير الخطرة من طرف الشركة المغربية للطحن و إعادة تدوير المواد SMBRM.

الفصل الثاني:

- يودع ملف البحث العمومي مرققا بهذا القرار وكذا السجل المعد لتلقي ملاحظات واقتراحات السكان المعنيين بمقر جماعة عين عتيق طيلة عشرين (20) يوما وهي مدة البحث العمومي.
- يبقى هذا القرار ملصقا بمقر جماعة عين عتيق لمدة خمسة عشر (15) يوما قبل افتتاح البحث العمومي وكذا طيلة عشرين (20) يوما وهي مدة البحث العمومي.

الفصل الثالث:

السكان المعنيون بالبحث العمومي في حدود منطقة تأثير المشروع الخاضع لدراسة التأثير على البيئة هم سكان جماعة عين عتيق.

الفصل الرابع:

تتألف اللجنة المكلفة بإجراء البحث العمومي من:
ممثل السلطة الإدارية، السيد باثنا عين عتيق، رئيسا.
رئيس المجلس الجماعي لعين عتيق أو من يمثله، عضوا.
المدير الجهوي للبيئة لجهة الرباط-سلا-القنيطرة أو من يمثله، عضوا.
المدير الجهوي للطاقة و المعادن لجهة الرباط-سلا-القنيطرة أو من يمثله، عضوا.
المدير الإقليمي للتجهيز و الماء لجهة الرباط- سلا- القنيطرة، أو من يمثله، عضوا.

الفصل الخامس:

مباشرة بعد انصرام مدة البحث العمومي يعلق رئيس اللجنة السجل المخصص لهذا الغرض ويوقع من طرف أعضاء اللجنة المذكورة ويعقد اجتماعا معهم بتاريخ 2022/01/19.

- تعد اللجنة تقريرها متضمنا ملخصا عن ملاحظات ومقترحات السكان حول المشروع وترسله إلى رئيس اللجنة الجهوية لدراسة التأثير على البيئة داخل أجل ثمانية (08) أيام ابتداء من تاريخ إغلاق البحث العمومي.

الفصل السادس:

- يعهد بتنفيذ هذا القرار إلى رئيس اللجنة المحلية المكلفة بتنظيم البحث العمومي لمشروع إنشاء محطة معالجة النفايات الصناعية الخطرة و غير الخطرة من طرف الشركة المغربية للطحن و إعادة تدوير المواد SMBRM.

N°10 993/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

OUTRANCE	ACOMPTÉ	PARTIE DE BRIDGE	FLIC	VILLE D'IRAK	DÉGOUTÉ	RUISSE-AUX	LA FIN DU JOUR	GROUPE NOMBREUX
GRAND BRUIT					MONTÉE DANS UN LIT			
			TRÈS COURT		MISANTHROPE			
COUPEAU		AVIONS SANS PILOTES					FEINTE	
LETTRES DE SARTRE	ZINC	LETTRES DE BÉART		NATO	VOYELLES	ARTICLE		
VILLE DE FRANCE			HEURES SOMBRES			QUARTIER DE REIMS		
		ZONE ENLEVÉS	FALICHE SODIUM			LETTRES DE TRUMP VENTILÉES		
VERSUS					ATTAQUE EN APARTÉ		ANNONCE UNE SUITE	
DIVISEUR EXCESSIVE	PARA DE BAS EN HAUT ACCRO							
			GRAND FERRO-QUET	SITUATION BURLESQUE		LETTRES DE CRÈTE		
AVERSE EN CORSE			ALERTE SYMBOLE DU BROME				ARTICLE COUTUMES	
NOTE		MEMBRE ACTIF				CHOISI		
CUBE								
QUARTIER DE BRÈME		FUREUR				POSSESSIF		

Solution mots flechés d'hier

VIRÉ	B	LEUR VÉTO	D	ÉCOTE LIBRE	POU	P	CONVULSION	POU	POUR	REBUT	L	REBUTÉ	REBUTÉ
MIS AU COURANT	A	V	E	R	T	I	N	U	I	T			
ONICÉ	L	E	T	T	A	L	E	T	E	O			
PIÈRE À LA SERRÉ	A	T	T	E	N	T	I	O	N	I			
FLUSE	D	E	T	A	L	A	P	S					
GERÉ	G	E	R	E	I	G	O	E					
ADMINS	S	I	L	N	A	G	E	E					
LETTRES DE MONT	M	N	B	E	Q	U	I	L	L	E			
TU	A	T	U	T	S	U	E	R					
LETTRES DE MONT	S	I	S	E	R	A	M	E	R				
SACRÉ	C	R	E	P	I	E	D	E					
LETTRES DE MONT	A	E	R	E	R	C	R	U					
ET	F	L	A	N	C	D	U	R					

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Warrach
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki

Elkandoussi Elmardi
Révision
Abdelmoumeïn Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki
Correspondants
Ahmadou El Katab (Laïyoune)
Abdelah khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Responsible des ressources humaines
Atika Rachdi

Elkandoussi Elmardi
Révision
Abdelmoumeïn Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki
Correspondants
Ahmadou El Katab (Laïyoune)
Abdelah khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Responsible des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Warrach
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadati
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Sihama Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130 / 64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب OJD MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Vieux cependant
- 2- Privé de pattes - Choix
- 3- Proie de parolier - Ignoré
- 4- Cuivre - Est au courant
- 5- Eau d'Ethiopie - Solide
- 6- Classe
- 7- Rêvé - Instrument de mort
- 8- Demande humblement
- 9- L'Union - Dévergondée
- 10- Ils siègent - Eau de France (La Grande ...)

VERTICALEMENT

- 1- Stupéfiant
- 2- Il a eu sa guerre - Combat singulier
- 3- Il se porte même après la mort - Déduite
- 4- Poèmes chantés - Pagaies
- 5- Béryllium - Ville d'art
- 6- Panorama - Refus
- 7- Essaya - Attaché à un autre organe
- 8- Couvre-chefs
- 9- Prix de dynamiteur - Liant
- 10- Cachée - Haute

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	T	U	R	B	I	N	E	L	L	E
2	A	T	E	L	E		L	A	I	D
3	C	I		E	N	T	E		S	I
4	I	L	O	T	I	S	M	E		T
5	T	I	R		S	O	E	U	R	S
6	U	T		U	S	I	N	A	I	
7	R	A	C	L	E	N	T		K	U
8	N	I		E	I		S	P	I	N
9	E	R	A	M		P		S	K	I
10	S	E		A	K	V	A	V	I	T

Grilles de sudoku

Facile

	3	1			2	9		6
	4				5			
	2	7		1			4	8
				5	9		3	4
	5		2		7		9	
8	6		1	4				
4	9			7		3	8	
			9				5	
7		3	5			1	6	

Moyen

		1						8
9			7	1				3
4	7			6		2	9	
		5	6	4	8			
			9	7	1	8		
	8	2		5			7	6
	4			9	6			8
	3					5		

Difficile

	4		6	7	1			
8								
6	5				3			
4	2					8		
9				2				1
	1					3	5	
			7			6	3	
							8	
			3	9	5		1	

Expert

	5	2	4				9	
1		6	5		3			
								5
3	4					1	5	
	1	5					7	2
4								
			3		2	9		1
	2			6	7		3	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	1	7	6	3	4	2	8	9
8	2	9	7	5	1	4	3	6
6	4	3	2	8	9	7	5	1
4	7	1	5	2	3	9	6	8
3	8	2	9	6	7	5	1	4
9	6	5	1	4	8	3	7	2
7	5	8	4	1	2	6	9	3
1	9	4	3	7	6	8	2	5
2	3	6	8	9	5	1	4	7

Moyen

7	6	1	3	2	5	8	9	4
9	5	4	6	7	8	1	2	3
3	2	8	4	9	1	6	7	5
2	7	9	5	1	6	3	4	8
5	4	6	2	8	3	9	1	7
8	1	3	9	4	7	2	5	6
6	9	2	8	5	4	7	3	1
4	3	7	1	6	2	5	8	9
1	8	5	7	3	9	4	6	2

Difficile

6	5	9	1	7	4	3	2	8
2	7	3	9	6	8	5	1	4
1	4	8	5	3	2	6	7	9
3	8	5	6	1	7	4	9	2
9	2	7	4	8	5	1	3	6
4	1	6	2	9	3	7	8	5
5	9	4	7	2	1	8	6	3
8	6	1	3	4	9	2	5	7
7	3	2	8	5	6	9	4	1

Expert

9	7	6	2	1	5	3	4	8
4	8	2	9	3	7	5	1	6
3	1	5	6	8	4	2	9	7
6	9	3	1	4	2	8	7	5
1	5	8	7	9	3	4	6	2
2	4	7	5	6	8	9	3	1
8	6	9	4	2	1	7	5	3
5	2	4	3	7	6	1	8	9
7	3	1	8	5	9	6	2	4

Sport

Ligue des champions

Des 8^{èmes} de rêve, mais sans Barcelone



Le FC Barcelone est le grand absent du plateau royal des 8^{es} de finale de la Ligue des champions après la fin de la phase de poules, alors que le Paris SG et Chelsea seront les épouvantails du tirage au sort, lundi.

S'il reste un qualifié à déterminer, entre l'Atalanta Bergame et Villarreal, match décalé à jeudi par la neige, du côté des stars, tout le monde est là, sauf le buteur Erling Haaland, éliminé avec le Borussia Dortmund.

Le Barça de Xavi, son nouvel entraîneur, n'a guère résisté au Bayern Munich (3-0), qui a terminé avec le maximum de 18 points, comme Liverpool et l'Ajax Amsterdam.

Ces trois clubs ont fait honneur à leur réputation, ils pèsent 16 C1 au total. Six pour le Bayern et Liverpool, quatre pour l'Ajax.

Un autre trio qui a marqué l'histoire du foot est doublement au rendez-vous des huitièmes de finale: Madrid, Manchester et Lisbonne. La capitale espagnole a placé ses deux clubs, le Real et l'Atlético, comme la capitale de la "brit pop", avec United et City, tous les deux premiers de leur groupe, et la capitale portugaise, avec le Benfica et le Sporting, tous les deux deuxième.

Poids plume historique avec ses deux maigres coupes d'Europe (C1 1993 pour l'OM, C2 1996 pour le PSG), la Ligue 1 française risque pourtant d'occuper toutes les conversations avant le tirage au sort.

Tous les deuxièmes de groupe vont rêver de tomber sur Lille, seul club du premier chapeau sans palmarès européen. Le Losc n'a jamais fait mieux que 8^e de finaliste sur la scène

continentale.

Mais les champions de France ont dominé leur groupe en gagnant un troisième match de rang à Wolfsburg (3-1), mercredi.

Dans l'autre sens, tous les premiers de groupe voudront éviter le Paris Saint-Germain, devancé par Manchester City.

Les clubs du premier chapeau espéreront aussi éviter Chelsea, champion d'Europe en titre, rejoint dans les dernières minutes par le Zénit Saint-Petersbourg (3-3) et doublé par la Juventus pour la première place.

L'Atlético Madrid d'un Antoine Griezmann retrouvé, vieux routier de la Ligue des champions, est aussi un os du deuxième chapeau.

Il reste à savoir qui de l'Atalanta ou Villarreal complètera le tableau. Le club italien connaît le contrat,

jeudi après-midi: il doit gagner pour disputer un troisième 8^e de finale d'affilée.

Chez les joueurs, tous les grands de la planète foot sont là, et les dix premiers du classement du Ballon d'Or ont donc pris rendez-vous pour février 2022.

Outre les comètes qui restent au Barça (Ousmane Dembélé, Memphis Depay), le grand absent est le canonier norvégien du Borussia, meilleur buteur de la C1 la saison dernière (10 buts), et 11^e du Ballon d'Or. Mais Haaland n'a marqué "que" trois buts cette saison et son Borussia a été devancé par le Sporting Portugal dans la confrontation directe (1-0/1-3).

Il reste quand même une pléthore de buteurs pour les 8^{es}, à commencer par le meilleur d'entre eux cette saison, l'Ivoirien de l'Ajax Sé-

bastien Haller (10 buts).

Le Ballon d'Argent du Bayern Munich, Robert Lewandowski (9 buts) et les stars du Paris SG Lionel Messi (5 buts) et Kylian Mbappé (4 buts) aussi seront là. Soit un plateau en argent massif. Tirage au sort lundi.

Les têtes de série: Manchester City, Liverpool, Ajax Amsterdam, Real Madrid, Bayern Munich, Manchester United, Juventus Turin et Lille.

Les deuxièmes de groupe: Paris SG, Atlético Madrid, Sporting Portugal, Inter Milan, Benfica, Chelsea, RB Salzbourg et Atalanta Bergame ou Villarreal.

Les reversés en Ligue Europa: FC Barcelone, Séville FC, Zénith Saint-Petersbourg, Leipzig, Porto, Dortmund, Sheriff Tiraspol, Atalanta Bergame ou Villarreal.

Fiasco pour le Barça, échec pour Xavi et accroc pour les finances

Déconfiture historique pour Barcelone: éliminé mercredi dès la phase de poules de Ligue des champions, une première depuis deux décennies, le Barça a subi une désillusion triplement catastrophique, pour le statut du club, pour le nouvel entraîneur Xavi et pour des comptes exsangues.

Après la lourde défaite mercredi soir sur le terrain du Bayern Munich (3-0), les visages barcelonais étaient hagards. Car l'élimination précoce du Barça est indigne du statut du club au cinq Ligues des champions, abonné aux phases finales de l'épreuve mais en crise permanente depuis deux ans.

Le Barça est toujours apparu en 8^{es} de finale de la Ligue des champions depuis 2003-2004, année où il ne s'était pas qualifié pour la C1 après avoir fini 6^e de Liga.

Pire: cela faisait plus de 20 ans que le Barça n'avait pas été éliminé dès la phase de groupes. La dernière fois, c'était au début du millénaire, lors de la saison 2000-2001: les Catalans avaient fini 3^{es} du groupe H derrière l'AC Milan et Leeds.

Sur 30 éditions organisées depuis

le premier sacre du Barça en C1 en 1992, le FC Barcelone en a disputé 27, et a réussi à se hisser vers les 8^{es} de finale 24 fois (éliminé dès la première phase en 1997-1998, 1998-1999 et 2000-2001).

Et après quatre sacres condensés entre 2006 et 2015, au plus fort de la domination du jeu à la barcelonaise, le club n'a fait que régresser ces quatre dernières années. En 2019, les Catalans avaient atteint les demi-finales. L'année suivante, les quarts. L'an passé, ils se sont fait éliminer en 8^{es} par le Paris SG. Et cette année, ils n'ont même pas passé les poules.

Ce coup de massue était prévisible. Après un début de saison catastrophique sur la scène européenne (défaites 3-0 contre le Bayern au Camp Nou et 3-0 à Lisbonne face au Benfica), la mission était quasi impossible mercredi sur le terrain de l'ogre munihois, qui n'avait plus perdu sur son terrain en phase de groupes de C1 depuis huit ans.

Mais la désillusion reste immense pour Xavi.

Appelé au chevet de son club de coeur en novembre à la place de Ro-

nald Koeman, Xavi n'a pas réussi à relancer la machine en un mois. Après un premier coup dur le week-end dernier, la défaite au Camp Nou face au Betis Séville en Liga (1-0), quelles conséquences aura cette élimination sur l'avenir du projet du Catalan ?

De toute évidence, sa place n'est pas en danger, un mois à peine après son arrivée. Cette mauvaise campagne de C1 risque largement d'affecter son groupe psychologiquement. Mais paradoxalement, elle pourrait aussi le relancer.

Le Barça, loin d'avoir un effectif pléthorique, pourra désormais se concentrer sur ses autres compétitions: le Championnat, où il est loin de jouer les premiers rôles (actuellement 7^e à 16 points du leader, le Real Madrid), la Supercoupe d'Espagne en Arabie Saoudite, mi-janvier, la Coupe du Roi, et donc la Ligue Europa, pour laquelle il est répêché en tant que 3^e d'un groupe de C1.

Cette élimination prématurée affectera aussi le club blaugrana sur le plan comptable, alors même que le Barça est déjà en grande difficulté financière.

Pelé de retour à l'hôpital pour traiter une tumeur



L'ancien footballeur de légende brésilien Pelé est retourné à l'hôpital "pour poursuivre son traitement" d'une tumeur au côlon, a annoncé mercredi l'établissement médical de Sao Paulo où il avait passé un mois en septembre.

L'hôpital Albert-Einstein a précisé dans son bulletin médical que l'état de santé de Pelé, 81 ans, était "stable" et qu'il devrait sortir "dans les prochains jours".

Fin septembre, ce même hôpital avait indiqué que le triple cham-

pion du monde suivrait une "chimiothérapie" pour traiter cette tumeur détectée lors d'examen de routine.

Opéré le 4 septembre, le Brésilien avait ensuite passé une dizaine de jours dans une unité de soins intensifs, où il était retourné brièvement quelques jours plus tard en raison de difficultés respiratoires.

Dans la nuit, une de ses filles, Flavia, a demandé aux fans de Pelé sur Instagram d'être "tranquilles" en les assurant que c'est la "dernière visite de l'année à l'Einstein".

Elle a précisé que son père suivait un "traitement, des tests de contrôle et une chimiothérapie".

"Merci pour l'amour de tout le monde... mon père est génial", a-t-elle ajouté.

Tout au long de son hospitalisation, une autre de ses filles, Kely Nascimento, avait tenu à rassurer les fans avec des photos et vidéos montrant son père, toujours souriant et plein d'humour malgré une fatigue apparente.

Football féminin

Chabab Atlas Khénifra, l'histoire d'une success-story et d'un parcours brillant et singulier



Avec beaucoup de détermination, de persévérance, d'ambition et surtout de rêves sans limite, l'équipe de football féminin du Chabab Atlas Khénifra a pu se frayer un chemin vers la réussite dans une discipline sportive qui jusqu'à pas très longtemps était dominée par les hommes.

Depuis 1998, l'équipe de football féminin du Chabab Atlas Khénifra pratique ce sport avec passion et enthousiasme en compagnie d'autres clubs d'abord au sein du championnat de la Ligue jusqu'à la restructuration de ce dernier en 2007 avec la création de ses deux divisions D1 et D2 et depuis un an au sein de la première division du championnat professionnel féminin.

Malgré les contraintes financières, le manque de stades répondant aux exigences et aspirations des joueuses du Chabab Atlas Khénifra et le parcours ardent du championnat, cette équipe féminine, fondée il y a près de deux décennies, a réussi à décrocher la Coupe du Trône deux années de suite (2011-2012) et

(2012-2013), à occuper des positions honorables dans le tableau du classement général du championnat, et à alimenter l'équipe nationale par plusieurs joueuses talentueuses et expérimentées.

Dans une déclaration à la MAP, la présidente du Chabab Atlas Khénifra, Nezha Alaoui M'daghri, qui chapeaute l'équipe depuis 2008, a indiqué que son club anime le championnat national féminin et la Coupe du Trône depuis plusieurs années et a été sacré vainqueur de la Coupe du Trône deux fois, notant que les footballeuses du Chabab Atlas Khénifra sont connues pour leur combativité sur le terrain, chose qui leur a permis d'atteindre des stades très avancés aussi bien au niveau de la Coupe du Trône qu'au sein du Championnat national.

Mme M'daghri a fait part de sa grande ambition d'oeuvrer en compagnie des différentes instances d'encadrement du club, à maintenir le onze féminin au sommet et à capitaliser sur les acquis engrangés jusqu'à présent pour hisser le club au plus haut niveau et consacrer sa position

de leader national dans cette discipline dont la popularité ne cesse d'accroître.

De son côté, la capitaine de l'équipe, Assia Alami, s'est dite très fière de faire partie de ce club dans lequel elle évolue depuis six ans, après avoir porté les couleurs de l'Olympique de Safi et d'Amjad Taroudant, relevant que son passage au club khénifra a grandement contribué à développer son expérience et à affiner son talent, ce qui l'encourage aujourd'hui à donner le meilleur d'elle-même en vue de remporter d'autres titres.

Elle a également salué l'ambiance et l'harmonie qui règnent au sein de l'équipe, en dépit des contraintes et de la faiblesse des moyens, soulignant la détermination du onze féminin du Chabab Atlas Khénifra et des différentes composantes du club notamment le staff technique et les instances dirigeantes à déployer davantage d'efforts pour ériger le parcours réussi et singulier du football féminin au sein de la capitale des Zayanes en success-story et en exemple à suivre aux niveaux local et régional.



Coupe arabe des nations

- Les deux premiers matches comptant pour le tour des quarts de finale de la Coupe arabe des nations Qatar 2021 auront lieu aujourd'hui. A partir de 16 heures au stade de la Cité de l'éducation, la sélection tunisienne affrontera son homologue du Sultanat d'Oman, alors qu'à 20 heures, le Qatar, hôte de ce tournoi placé sous l'égide de la FIFA, affrontera l'équipe nationale des Emirats Arabes Unis.

A rappeler que ce tour des quarts de finale se poursuivra samedi avec la programmation des matches Egypte-Jordanie (16h00) et Maroc-Algérie (20h00)

- La sélection marocaine de football dispose de la meilleure attaque en Coupe arabe des nations avec neuf buts, suivie de l'Egypte et de l'Algérie, avec 7 buts chacune.

La défense marocaine est la meilleure du tournoi avec zéro but encaissé.

- Lors de la phase des groupes, 61 buts ont été marqués, à raison de 2,5 buts par match. En plus, 72 cartons jaunes ont été distribués contre 13 rouges.

- Les sélections éliminées dès le premier tour empocheront 750.000 USD, alors que les huit qualifiées pour les quarts recevront 1 million USD chacune.

- Les arbitres ont sifflé trois penaltys lors de la troisième journée du premier tour, soit un total de 12 sanctions depuis le début du tournoi.

Éliminatoires du Mondial 2022

Epreuve gambienne pour l'EN féminine

L'équipe nationale féminine des moins de 20 ans de football affronte, le 12 décembre à Rabat, la sélection gambienne, dans le cadre du match retour des éliminatoires de la Coupe du monde Costa Rica-2022, a annoncé la Confédération africaine de football (CAF) qui vient de publier le calendrier retour du 3e tour des éliminatoires.

Les Lioncelles de l'Atlas U20 avaient battu la Gambie (3-1) au match aller. Les buts de l'équipe nationale ont été marqués par Sofia Boufifini (2e), Kawtar Mahy (15e, s.p.) et Oumayma El Amrani (55e), alors que Fatoumata Jammeh a inscrit l'unique réalisation des Gambiennes (56e).

La Confédération africaine de football a annoncé que le Cameroun s'est qualifié directement pour le 4e tour des éliminatoires, après le retrait de l'équipe gabonaise.

Trail Palmeraie, un événement sportif et écologique par excellence

L'Association Trail Maroc a organisé, le week-end dernier à Marrakech, la 1ère édition du Trail Marrakech Palmeraie Bike & Run, une course d'endurance à forte dimension "écologique", "sociale" et "solidaire".

Plus de 700 coureurs et 200 accompagnateurs ont participé à cet événement sportif qui s'est déroulé dans une ambiance de convivialité, de joie, de challenges et de partage des valeurs et principes de protection de l'environnement.

L'un des moments phares ayant précédé cette première édition a été la collecte de plus de 5,5 tonnes de déchets, sur une période de 8 jours, et ce avant le départ des courses dans le secteur palmeraie et Jbilet.

L'événement a connu également une course pour les enfants, avec la participa-

tion de 268 enfants, dont 200 issus des douars, l'occasion de les initier et les sensibiliser sur les bienfaits de la pratique du sport.

Cinq parcours étaient au programme, à savoir: "50km de VTT", "un kid's trail", un parcours de "42km", un autre de "21km" et un dernier de "10 km", permettant à tous de pratiquer du sport dans un paysage d'une beauté exceptionnelle.

Concernant les résultats pour "Bike Jbilet 50 km", cette compétition a été remportée chez les hommes par Wouter Cleppe en un temps de "01.42.43" et par Lazrak Fatima Zahra chez les dames, en un temps de "02.33.36".

Pour le "Trail Jbilet 42 km", cette compétition a enregistré une excellente performance d'Ait Masri Hafid arrivé en tête, suivi respectivement de Yachou Hamid et Ait Meskouk Youssef, alors

que chez les dames, la victoire est revenue à Raji Aziza.

Nouguia Karim s'est adjugé les 21 km en terminant la compétition devant Ayt Harou Aziz arrivé en 2e position et Elmorabity Mohamed qui a occupé la 3e place.

Chez les dames, Griffith Amy a escaladé la première marche du podium, suivie en seconde position de Hajji Hasna, alors que Raqiq Jihane est arrivée en 3ème position.

Sur le parcours du 10 km, il convient de souligner la victoire de Gharib Hmidat chez les hommes et de Boufour Asma chez les dames.

La Trail Marrakech Palmeraie a été organisée dans le respect total des mesures préventives mises en oeuvre pour lutter contre la propagation de la pandémie de Covid-19.

Dévastées par le tourisme de masse, les îles Phi Phi promettent de se réinventer

A um plonge à 8 mètres de profondeur et relâche avec précaution un jeune requin bambou dans l'eau cristalline. Sa mission: repeupler les récifs au large de Phi Phi, joyau de la Thaïlande longtemps ravagé par le tourisme de masse.

L'archipel panse ses plaies depuis la pandémie et les autorités promettent d'y inventer un autre modèle de développement.

Le temps presse: sa célèbre Maya Bay, immortalisée par Leonardo DiCaprio dans le film "La plage" et forcée de fermer dès 2018 pour éviter une catastrophe écologique, doit rouvrir le 1er janvier.

Au large de la plage iconique, cinq requins bambous, deux mâles et trois femelles, sont mis à l'eau. Nés en captivité, les petits squals, au corps rayé et à la longue queue, hésitent à se faufiler parmi les poissons clowns, les barracudas et les tortues marines.

"Il leur faut un temps d'adaptation. Nous avons attendu qu'ils atteignent 30 centimètres pour optimiser leur chance de survie", explique à l'AFP le biologiste Kullawit Limchularat, dit Aum, qui mène l'opération en partenariat avec le Centre de biologie marine de Phuket (sud).

Une femelle pond une fois par mois. "Le but est qu'elle reste se reproduire ici et participe au repeuplement de l'espèce", "quasi menacée" d'après l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Le parc national marin de Phi Phi, ses plages de sables blancs et ses récifs coralliens, attirent chaque année plus de deux millions de visiteurs avant la pandémie.

L'impact humain, la surabondance des bateaux à moteur, l'absence de régulation sur ces îles pourtant classées "parc national", combinés au réchauffement climatique, ont conduit à un désastre environnemental.

Maya Bay voyait déferler jusqu'à 6.000 personnes par jour sur son étroite plage de 250 mètres de long.

"La couverture corallienne y a diminué de plus de 60% en un peu plus de 10 ans", relève Thon Thamongnawasawat de l'université Kasetsart de Bangkok. En 2018, le scientifique tire la sonnette d'alarme et pousse les autorités à faire fermer une partie de la baie, également dégradée par l'érosion.

La pandémie plonge ensuite l'ensemble de l'archipel en convalescence forcée.

Depuis, des dizaines de requins



à pointes noires, des tortues vertes ou imbriquées se meuvent dans les eaux peu profondes. Des requins-baleines, les plus grands poissons au monde, en danger d'extinction, ont été repérés au large des côtes.

"Tout laisse à penser qu'il y a davantage de reproduction, notamment chez les requins qui apprécient les eaux calmes", relève Thon Thamongnawasawat.

Quant aux coraux, "plus de 40% des fragments replantés à Maya

Bay ont survécu, un chiffre très satisfaisant obtenu grâce à l'absence de visiteurs".

Mais la guérison sera lente. Au moins deux décennies seront nécessaires pour restaurer le récif corallien, avertit le biologiste.

Phi Phi renoue timidement avec le tourisme, encore essentiellement local - même si les drastiques restrictions de voyage pour les visiteurs étrangers désireux de se rendre en Thaïlande ont récemment été

assouplies.

Et Maya Bay doit rouvrir à partir du 1er janvier, après plus de trois ans de fermeture.

Personne ne veut refaire les erreurs du passé, assure Pramote Kaewnam, directeur du parc national.

Les bateaux ne seront pas autorisés à accoster près de la plage et déposeront les touristes sur une jetée loin de la crique. Les visites seront limitées à une heure, avec un maximum de 300 personnes par tour.

"Maya Bay nous rapportait jusqu'à 60.000 dollars par jour. Mais ces revenus énormes ne peuvent être comparés aux ressources naturelles que nous avons perdues", relève le directeur.

Le nombre de visiteurs sera aussi régulé sur d'autres sites phares de l'archipel. Et gare aux bateaux qui voudraient planter leur ancre sur les récifs coralliens ou aux touristes qui s'amuseraient à nourrir les poissons, ils seront passibles d'une amende de 150 dollars.

Phi Phi doit inspirer l'ensemble du royaume. Le gouvernement veut désormais mettre l'accent sur la qualité, "attirer des voyageurs haut de gamme, plutôt qu'un grand nombre de visiteurs".

Recettes

Tajine de collier d'agneau aux raisins secs et oignons



Ingrédients :

4 morceaux de collier d'agneau
4 gros oignons
2 bonnes poignées de raisins secs,
sel, poivre, gingembre en poudre, curcuma, 7 cl d'un mélange d'huile d'olive et huile neutre.

Préparation:

1/ Couper 2 oignons en petits dés 2 oignons en rondelles.
2/ Mettre votre plat tajine sur feu moyen. Verser un peu d'eau 15 cl à peu près. Ajouter les oignons coupés en dés. Placer par dessus les colliers d'agneau.

Assaisonner avec le sel, le poivre, le gingembre et le curcuma. Bien enduire votre viande et les oignons des épices. Laisser mijoter 10 mn. Ajouter l'huile et recouvrir votre viande d'eau chaude. Couvrir et laisser mijoter sur feu moyen.

3/ En attendant que votre viande cuise, laver les raisins secs, les mettre dans une casserole, ajouter de l'eau et faire cuire pendant 5 mn. Egoutter et réserver.

4/ Au bout d'une heure de cuisson de la viande, incorporer les oignons en rondelles en les disposant sur la viande. Ajouter le sel et le poivre par dessus. Couvrir et laisser cuire pendant 30 mn.

Tour du monde

Assis dans son cockpit construit dans sa cave, les yeux rivés sur les instruments de bord, la main sur le manche, Mohammed Malhas se prépare à décoller: à 76 ans, ce Jordanien réalise son rêve d'enfant, piloter un avion de ligne. A la retraite après 35 ans passés à la tête d'un hôpital à Amman, M. Malhas peut enfin profiter de sa véritable passion, lors de ses nombreux voyages virtuels autour du monde, avec sa femme comme co-pilote.

"Mon rêve était de devenir pilote (de ligne, ndlr), mais les circonstances m'en ont empêché", raconte-t-il à l'AFP, près de sa cabine de pilotage, réplique d'un Boeing 737-800.

Pendant trois ans, avec des morceaux de ferraille et des pièces d'occasion, il a assemblé ce cockpit. Les sièges sont ceux d'un bus. Le coût total de ce simulateur-maison a atteint 6.000 dinars jordaniens (7.500 euros).

Son ami, Ahmad Fares, 25 ans, l'a aidé à installer l'électronique pour les systèmes embarqués de la cabine pour donner l'illusion d'un "vrai pilotage d'avion", explique M. Malhas.

Sur ses écrans, il pénètre dans des mers de nuages et survole des rivières et des forêts. Il peut même choisir la température extérieure.

"Depuis la nuit des temps, l'Homme regarde les oiseaux dans le ciel et rêve de voler", dit-il.

Enfant, il faisait voler son cerf-volant et se demandait comment un objet si fragile pouvait aller si haut.

"C'est à ce moment-là que l'envie de voler a commencé à m'obséder", a ajouté M. Malhas, qui a obtenu en 1969 un diplôme en gestion d'hôpitaux de l'université de Londres.

Pendant toute sa vie active, M. Malhas passait son temps libre à lire des livres sur l'aviation, sur l'ingénierie des avions et même des guides pour apprendre à piloter. En 1976, il s'est inscrit à l'Académie aérienne royale jordannienne.

Il y a suivi tous les matins, dès l'aube, des cours de pilotage à bord d'un petit avion piper et a obtenu deux ans plus tard sa licence de pilote.

C'est en 2006 qu'il s'est mis au pilotage virtuel, grâce à un logiciel téléchargé sur son ordinateur.

Et avec d'autres passionnés de simulateurs de vol, un "groupe de 30 à 40 amis, des enthousiastes de l'aviation de différents pays", il volait devant son ordinateur "jusqu'à Beyrouth, Damas, Bagdad... et même jusqu'au Royaume-Uni et aux Etats-Unis".

